

L'eau au cœur  
du bassin versant de l'Ardèche



## Contrat de Rivière **ARDÈCHE ET AFFLUENTS D'AMONT**

Bilan à mi-parcours  
janvier 2012



Syndicat Mixte Ardèche Claire  
Allée du Château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22  
site : [www.ardècheclaire.fr](http://www.ardècheclaire.fr)



Rhône-Alpes



ardèche  
LE CONSEIL GÉNÉRAL



## SOMMAIRE

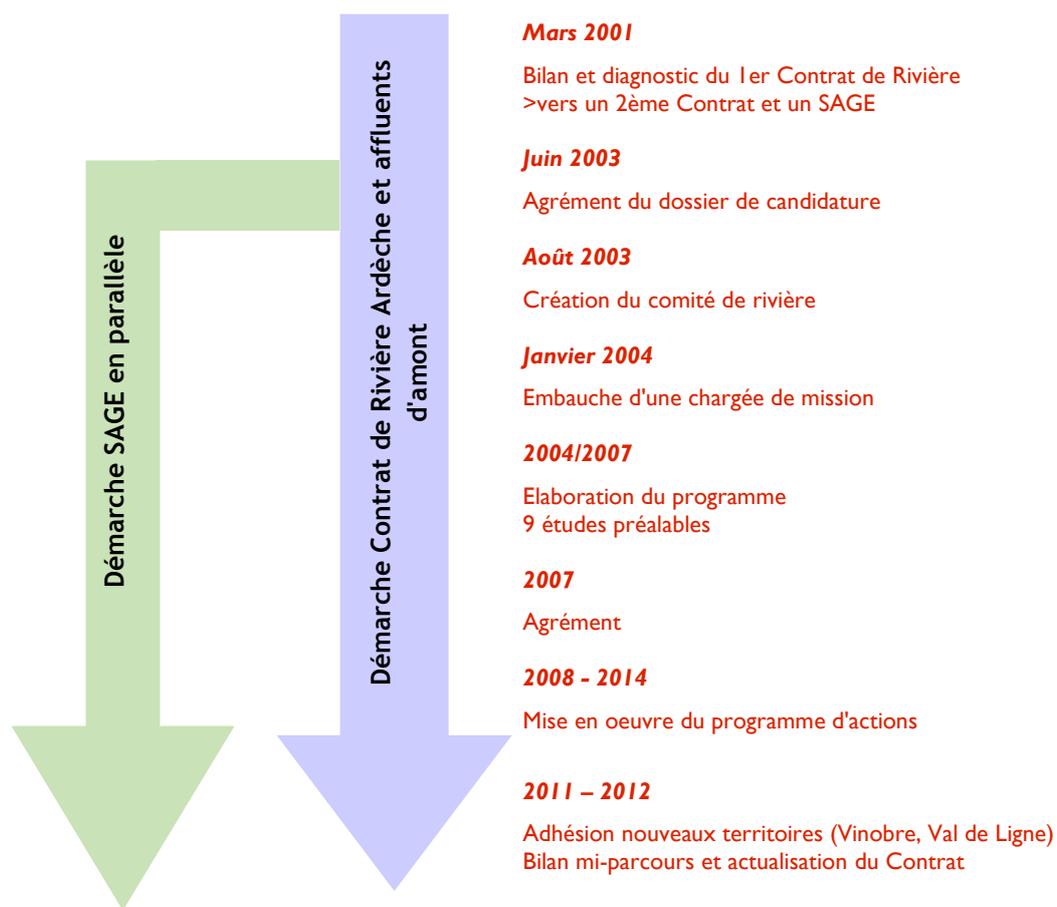
<b>CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIERE.....	3
2. CHRONOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT DE RIVIERE.....	4
3. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU CONTRAT DE RIVIERE.....	4
4. LA LOGIQUE DE CONSTRUCTION DU CONTRAT DE RIVIERE.....	6
5. LE CONTRAT DE RIVIERE ARDECHE ET AFFLUENTS D'AMONT 2007-2014 EN QUELQUES CHIFFRES .....	7
<b>ETAT DES MASSES D'EAU DU PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE.....</b>	<b>8</b>
<b>BILAN TECHNIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE .....</b>	<b>10</b>
1 – OBJECTIF « ATTEINDRE LE BON ETAT DES COURS D'EAU » – QUALITE DE L'EAU .....	11
2 – OBJECTIF « ATTEINDRE LE BON ETAT DES COURS D'EAU » – QUALITE PHYSIQUE .....	19
3 – OBJECTIF « ASSURER L'EQUILIBRE ENTRE LES ACTIVITES DE LOISIRS ET LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES » .....	24
4 – OBJECTIF « GERER LE RISQUE CRUE » .....	26
5 – OBJECTIF « GERER LES DEBITS D'ETIAGE » .....	30
6 – OBJECTIF « INFORMER, ANIMER ET SUIVRE LE CONTRAT DE RIVIERE » .....	32
<b>BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE.....</b>	<b>35</b>
1. AVANCEMENT FINANCIER.....	35
2. ENGAGEMENT DES AIDES .....	40
3. ENVELOPPES D'AIDES RESTANT A REAFFECTER .....	41
<b>COHERENCE AVEC LE PROGRAMME DE MESURES ARDECHE .....</b>	<b>43</b>
<b>BILAN ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>47</b>
ACTUALISATION DU PROGRAMME PROPOSEE EN REPOSE AUX CONCLUSIONS DU BILAN MI- PARCOURS .....	48



## 2. Chronologie d'élaboration du Contrat de Rivière

Suite au premier Contrat de Rivière, une étude diagnostic et prospectives a été réalisée en 2001 par le Conseil Général et a permis d'identifier les échelles de travail préconisées pour les différentes thématiques relatives à la gestion de la ressource en eau. L'émergence d'un SAGE sur le bassin versant de l'Ardèche et d'un nouveau Contrat de Rivière sur le territoire Ardèche et affluents d'amont est le fruit de cette analyse.

Ce second Contrat de Rivière a pour objectif de poursuivre les efforts et la dynamique engagés sur le territoire ainsi que de compléter et d'utiliser l'expérience du premier Contrat de Rivière pour mettre en œuvre un programme adapté.



### Synopsis du déroulement du Contrat de Rivière

Les orientations retenues dans le dossier sommaire de candidature (agréé en 2003) sont les suivantes : favoriser les écoulements et la régulation de l'eau, promouvoir la qualité de l'eau et des milieux, équilibrer les activités de loisirs et la préservation des milieux, informer et sensibiliser.

La phase élaboration a été engagée en 2004 avec la réalisation de 9 études préalables, puis le dossier définitif du Contrat de Rivière a été agréé et signé en 2007.

## 3. Le contexte de l'élaboration du Contrat de Rivière

Le Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amont a été rédigé dans une période transitoire du point de vue de la réglementation sur l'eau. Le contexte était le suivant :

### **- La DCE – « Bon état » provisoire**

La directive n° 2000/60 du 23 octobre 2000 a fixé le cadre de la politique communautaire en matière d'eau, à travers l'objectif principal de retrouver le bon état des eaux d'ici 2015.

En application de la directive, les objectifs de qualité jusqu'alors fixés par cours d'eau ont été remplacés par des objectifs retenus par masses d'eau.

En matière de définition du bon état, la DCE considère deux notions :

- l'état chimique, destiné à vérifier le respect des normes de qualités environnementales fixées par des directives européennes ;
- l'état écologique qui s'évalue sur la base de paramètres biologiques et physico-chimiques sous-tendant la biologie. **En 2007, le bon état écologique était en cours de définition.**

Le bon état d'une masse d'eau est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont bons ou très bons.

### **- La LEMA**

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) venait d'être adoptée le 30 décembre 2006 lors de la signature du Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amont. La LEMA crée les conditions pour permettre d'atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux en 2015 et de respecter l'ensemble des directives européennes.

La loi précise que les principales dispositions du code de l'environnement relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, ont pour objet une gestion « équilibrée et durable de la ressource en eau » et que « cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique ». La loi intègre donc les préoccupations essentielles nées du changement climatique qui sont autant d'enjeux majeurs pour l'ensemble de notre civilisation.

### **- Le SDAGE en cours de révision**

Suite à la directive cadre sur l'eau, le SDAGE a été remplacé en 2009 par deux plans de gestion portant sur deux districts : le district Rhône Méditerranée et le district de Corse. Lors de la rédaction du Contrat de Rivière, les futures orientations fondamentales du SDAGE ont été prises en compte afin d'anticiper sa révision prévue en 2009.

### **- Le SAGE**

Lors de la rédaction du Contrat de Rivière, le SAGE était en cours d'élaboration. Le 5 mai 2011, le projet de SAGE a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau.

## **SYNTHESE**

De nombreuses modifications du contexte sont intervenues depuis la signature du Contrat de Rivière fin 2007 :

- approbation du nouveau SDAGE en 2009 ;
- élaboration du programme de mesures ;
- finalisation du SAGE Ardèche (enquête publique décembre 2011-janvier 2012) ;
- nouvelles adhésions de communes au Syndicat Ardèche Claire en 2010-2011 et volonté d'agrandissement du périmètre du Contrat de Rivière ;
- lancement d'une procédure de PAPI sur le BV de l'Ardèche en 2011.

Ce bilan mi-parcours va donc permettre d'actualiser le contenu du programme d'actions.

#### **4. La logique de construction du Contrat de Rivière**

Le territoire s'est engagé dans une logique de construction du Contrat de Rivière qui se veut la plus efficiente possible :

- rendre cohérents les objectifs du Contrat de Rivière avec la réglementation et les démarches en cours sur le territoire ;
- s'engager sur des objectifs ambitieux, non pas de moyens mais de résultats ;
- prioriser les actions à mener pour un programme efficient et se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

##### **- Réglementation, Cohérence et concertation**

- Inscription du Contrat de Rivière dans un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau, fixé par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE
- Prise en compte pour la définition du programme d'actions des Directives Européennes (Directive Eaux résiduaires urbaines, des Directives Eau potable, Directive Habitat, Directive Eaux de baignade)
- Prise en compte du projet d'orientations fondamentales du SDAGE examiné en Comité de bassin
- Association technique et délibérative avec le SAGE Ardèche; les procédures SAGE et Contrat de Rivière étant portées par la même structure, à savoir le Syndicat Ardèche Claire.
- Cohérence et association technique avec les autres procédures en cours sur le bassin : Natura 2000 sites B'I et B5, programme Life Apron II, Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Charte du Pays d'Ardèche Méridionale...

##### **- Des objectifs ambitieux**

Le Deuxième contrat de rivière Ardèche et affluents d'amont s'inscrit dans la droite ligne de la directive cadre sur l'eau, et ne se donne pas seulement des objectifs de moyens, mais bien des objectifs de résultats, en accord avec les objectifs réglementaires et adaptés aux spécificités hydrologiques de nos rivières.

Le territoire se donne pour objectif :

- ➔ Atteindre le bon état
- ➔ Organiser les activités de loisirs pour préserver les milieux aquatiques et les habitats
- ➔ Gérer le risque crue
- ➔ Informer, sensibiliser le public

Ces grands objectifs témoignent d'un engagement public fort. Cet engagement, déjà présent lors du premier Contrat de Rivière, sous l'impulsion du Conseil Général d'Ardèche, a été conforté à l'issu de celui-ci. En effet, les bons résultats du Volet A de ce premier Contrat de Rivière ont encouragé l'ensemble des communes rassembler au sein du Syndicat Mixte Ardèche Claire (anciennement SIVA) à fixer des objectifs ambitieux pour ce second Contrat de Rivière.

##### **- Une priorisation « milieu »**

Dans un souci d'efficacité du Contrat de Rivière, les actions programmées ont été hiérarchisées en terme de priorité vis à vis de l'amélioration de la qualité des milieux.

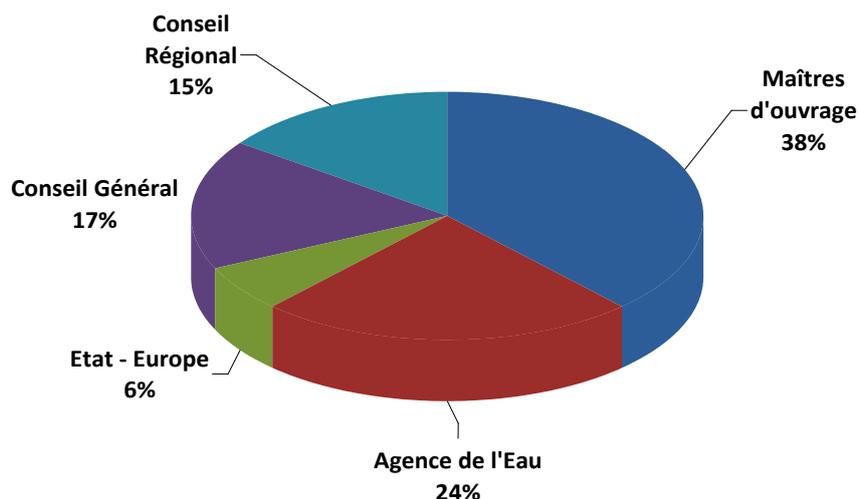
Ainsi les 3 priorités suivantes sont attribuées à chaque action :

**Priorité 1 :** Action issue de l'état des lieux et du diagnostic des milieux aquatiques, indispensable pour l'atteinte du bon état ou obligations réglementaires

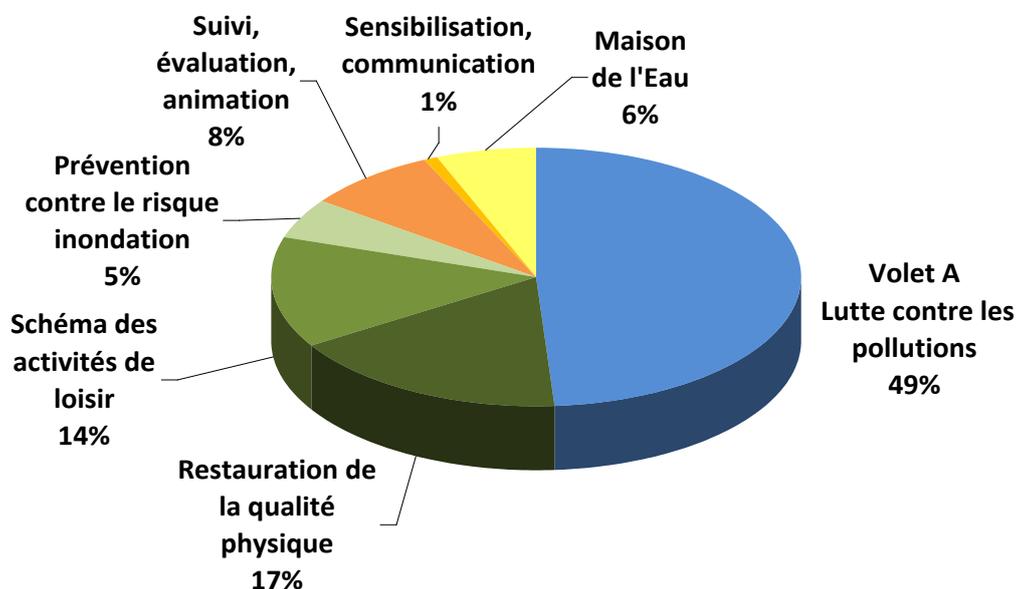
**Priorité 2 :** Action issue de l'état des lieux et du diagnostic des milieux aquatiques, contribuant à l'amélioration de la qualité des milieux au-delà des objectifs imposés par la réglementation

**Priorité 3 :** Actions issues de projets locaux

## 5. Le Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amont 2007-2014 en quelques chiffres



### Répartition des aides des partenaires financiers du Contrat



### Répartition des montants d'opérations par volets

- 100 actions réparties en 6 volets
- 3 priorités « milieux »
- 33 millions d'euros
- 26 maîtres d'ouvrage

## **ETAT DES MASSES D'EAU DU PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE**

Les données présentées ci-après sont issues des campagnes de mesures réalisées dans le cadre du programme de surveillance de l'état des masses d'eau.

Ces données, disponibles en 2009, ont été interprétées et agrégées par l'Agence de l'Eau selon le référentiel DCE afin de déterminer l'état écologique et chimique de chaque masse d'eau.

L'état écologique, décliné en 5 classes de qualité, est déterminé à partir des éléments suivants :

- la biologie (invertébrés benthiques et diatomées) ;
- la physico-chimie (paramètres généraux et polluants spécifiques).

L'état chimique, comprenant 2 classes de qualité, est établi à partir des 41 substances prioritaires et prioritaires dangereuses.

A chaque évaluation de l'état d'une masse d'eau est attribué un « niveau de confiance » qui peut être faible, moyen ou élevé. Ce niveau de confiance est déterminé en fonction de la disponibilité des données (Chroniques, éléments de qualité biologique pertinents...), de la cohérence entre les résultats des indicateurs biologique et physico-chimique, et de la cohérence avec les pressions.

Les résultats pour les masses d'eau du périmètre du Contrat de Rivière sont présentés ci-dessous :

Libellé masse d'eau	N° masse eau	Statut	Etat écologique actuel et indice de confiance	Etat chimique actuel et indice de confiance	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectifs de bon état
L'Ardèche de sa source à la confluence avec la Fontolière	FRDR421	ME naturelle cours d'eau	TBE -1	BE -2	bon état 2015	2015	2015
La Fontolière	FRDR1308	ME naturelle cours d'eau	TBE -1	BE -2	2015	2015	2015
L'Ardèche de la Fontolière à l'Auzon	FRDR419	ME naturelle cours d'eau	MOY -1	BE -1	bon état 2021	2015	2021
L'Ardèche de la confluence de l'Auzon à la confluence avec l'Ibie	FRDR411a	ME naturelle cours d'eau	ME -1	BE -3	2021	2015	2021
L'Ibie	FRDR412	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -3	2015	2015	2015
L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône	FRDR411b	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -3	2015	2015	2015
ruisseau de vaclare	FRDR10271	ME naturelle cours d'eau	TBE -2	BE -2	2015	2015	2015
ruisseau de l'enfer	FRDR10338	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
ruisseau du moze	FRDR10384	ME naturelle cours d'eau	MOY -1		2027	2015	2027
ruisseau du tiourre	FRDR10589	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
le rieu sec	FRDR10595	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
ruisseau le rounel	FRDR10620	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
ruisseau de remerquer	FRDR10895	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
valat d'aiguèze	FRDR10896	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
ruisseau de pourseille	FRDR10914	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
rivière la bourges	FRDR10953	ME naturelle cours d'eau	BE -2	BE -2	2015	2015	2015
rivière la ligne	FRDR11194	ME naturelle cours d'eau	MOY -3	BE -3	2021	2015	2021
ruisseau du moulin	FRDR11251	ME naturelle cours d'eau	MOY -1		2021	2015	2021

Libellé masse d'eau	N° masse eau	Statut	Etat écologique actuel et indice de confiance	Etat chimique actuel et indice de confiance	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectifs de bon état
ruisseau de louby	FRDR11401	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	BE - 2	2015	2015	2015
rivière lauzon	FRDR11447	ME naturelle cours d'eau	MOY - 1	BE - 2	2021	2015	2021
rivière le tignon	FRDR11534	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	Pas Bon - 3	2015	2027	2027
ruisseau le salindre	FRDR11711	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	BE - 2	2015	2015	2015
ruisseau de louyre	FRDR12071	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	BE - 2	2015	2015	2015
ruisseau de salastre	FRDR12078	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	BE - 2	2015	2015	2015
rivière auzon de saint sernin	FRDR12093	ME naturelle cours d'eau	BE - 2	BE - 2	2015	2015	2015

## SYNTHESE

Sur les 25 masses d'eau du périmètre du Contrat de Rivière :

- 19 sont en bon ou très bon état écologique (76%)
- 22 sont en bon état chimique (88%)
- 2 sont en état chimique inconnu

## **BILAN TECHNIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE**

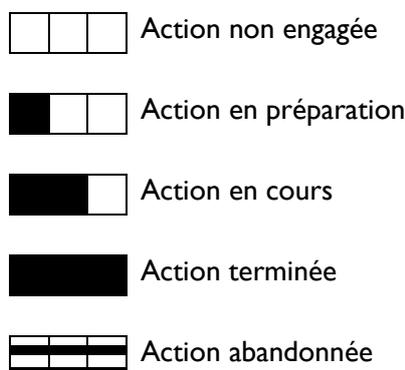
Les actions inscrites au contrat de rivière répondent à des objectifs opérationnels qui complètent la concertation qui s'opère au sein de la CLE et l'incidence réglementaire du SAGE sur les différents projets d'aménagement du territoire.

Les principaux objectifs du contrat de bassin répondent à l'ensemble des enjeux du SAGE :

- *Objectif 1 : Atteindre le bon état des cours d'eau – Qualité de l'eau*
- *Objectif 2 : Atteindre le bon état des cours d'eau – Qualité physique*
- *Objectif 3 : Assurer l'équilibre entre les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques*
- *Objectif 4 : Gérer le risque crue*
- *Objectif 5 : Gérer les débits d'étiage*
- *Objectif 6 : Informer, animer et suivre le Contrat de Rivière*

Chaque objectif sera présenté au regard des orientations et objectifs du SAGE Ardèche.

Le bilan technique du Contrat de Rivière a été présenté au Comité de Rivière le 5 mai 2011. Les données d'avancement technique des actions ont été actualisées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans ce document et sont présentées selon 5 niveaux :



Les opérations se trouvant en italique dans les tableaux suivants correspondent aux nouvelles opérations qui ont été raccrochées au Contrat de Rivière en cours de mise en œuvre.

Les actions non engagées, conformément à la planification du programme, ne sont pas commentées dans les pages qui suivent.

N.B : Ne seront pas commentées ici les actions qui ont pu être subventionnées par le Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des Contrats Territoriaux Ardèche Terre d'Eau du territoire, hors programme Contrat de Rivière.

## 1 - OBJECTIF « ATTEINDRE LE BON ETAT DES COURS D'EAU » - QUALITE DE L'EAU

### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

Les cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche sont globalement en bon état hormis sur certaines masses d'eau avec des problèmes d'eutrophisation et/ou des dégradations physiques.

Le SAGE définit plusieurs objectifs et les moyens pour l'atteinte du bon état tels que fixés par le SDAGE :

⇒ **OBJECTIF GENERAL 2 - ATTEINDRE ET MAINTENIR LE BON ETAT EN INTERVENANT SUR LES REJETS ET LES SOURCES DE POLLUTION**

**2A** - *Prioriser les efforts d'assainissement par masse d'eau et lutter contre les pollutions sur la base des indicateurs du bon état et du bon potentiel tels que définis par la DCE et le plan de gestion du district*

Le SAGE prévoit de progresser sur la connaissance et le traitement de toutes les formes de pollutions pouvant porter atteinte au bon état. La lutte contre les substances dangereuses demande une amélioration des connaissances scientifiques pour pouvoir traiter des pollutions d'origine historique et/ou souvent diffuses.

**2B** - *Protéger les ressources majeures définies par le SDAGE*

Objectif rappelé pour mémoire car non traité dans le contrat de rivière.

**2C** - *Améliorer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles notamment en mettant en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange*

La stratégie vise le renforcement de l'opérationnalité de la prévention des risques accidentels de pollution et la formalisation de partenariats entre services de l'Etat et collectivités pour la gestion de crise. L'objectif particulier retenu dans le cadre du contrat de rivière Ardèche et affluents d'amont visant la mise en place d'une filière réglementaire locale d'élimination des boues et matières de vidange d'ici 2014 afin de limiter les pollutions diffuses est repris dans le SAGE.

### Avancement technique des opérations du Contrat de Rivière et réponses apportées au SAGE

✓ **Objectif « améliorer la connaissance de l'état des milieux et des pressions »**

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **c.4** – Renforcer et mutualiser les réseaux de suivi des eaux superficielles et souterraines dans le cadre d'un Schéma du Bassin des Données sur l'Eau et des zones indispensables au maintien de la biodiversité

Tableaux d'avancement des opérations pages suivantes.

<b>Groupe : Etudes diagnostiques réseaux et STEP et Schémas Directeurs d'Assainissement</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A13	1	Etudes diagnostiques de réseaux et STEP	SEBA	2007	421, 419, 411a		84 000 €
OP-A13	1	Etudes diagnostiques de réseaux et STEP	St Remèze	2007	411b		13 000 €
OP-A13	1	Etudes diagnostiques de réseaux et STEP	Thueyts	2007	421		20 000 €
OP-A13	1	Etudes diagnostiques de réseaux et STEP	St Martin d'Ardèche	2008	411b		
OP-A14	1	Réalisation / actualisation de Schémas Directeurs d'Assainissement	SIAE	2007	421, 419		45 000 €
OP-A14	1	Réalisation / actualisation de Schémas Directeurs d'Assainissement	St Didier s/s Aubenas	2007	419		25 000 €
<b>Groupe : Autres études</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A15	1	Recensement des rejets domestiques	SMAC	2008	Toutes		36 000 €

Les études diagnostiques des réseaux et des systèmes d'assainissement ainsi que les schémas directeur d'assainissement ont globalement bien été réalisés (4/6). Une étude diagnostic complémentaire sur la commune de St Martin d'Ardèche a été intégrée au Contrat de Rivière en 2008.

Dans ce groupe d'actions participant à l'objectif d'amélioration de la connaissance des milieux et des pressions, on constate 3 annulations d'opération.

- Etude diagnostique réseaux et STEP
- Schéma Directeur Assainissement
- Recensement des rejets domestiques

Ces abandons d'opérations ne remettent pas en cause l'atteinte de l'objectif. En effet, le SIAE St Etienne de Fontbellon dispose d'un SDA qui pourrait être actualisé après 2014 ; le recensement des rejets domestiques est remplacé par le suivi des pollutions accidentelles et l'acquisition de connaissances qualité de l'eau (OP-C6 - révisée).

#### **Perspectives 2012-2014 :**

- Les études diagnostics réalisées en première partie du Contrat de Rivière identifient les améliorations à apporter sur les réseaux et les équipements de STEP, afin d'améliorer les rendements épuratoires et de réduire les pressions sur le milieu. Ces travaux seront intégrés à la programmation 2012-2014 en priorité 1 ou 2 selon le niveau de pression sur le milieu, conformément au sous-objectif 2A du SAGE.
- Le recensement des rejets domestiques est annulé et remplacé par la mise en place de points de suivis spécifiques dans le réseau opérationnel du Contrat de Rivière (OP-C6), dans un objectif d'expertise localisée de la qualité de l'eau.

#### **✓ Objectif « réduire les apports en azote et en phosphore »**

##### **Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.II-** Traiter les eaux résiduaires urbaines et les rejets industriels pour l'atteinte du bon état et pour le respect des directives « Eaux Résiduaires Urbaines » et « Baignade »
- **Règle I** – Traiter l'azote et le phosphore pour les nouvelles stations d'épuration devant traiter une charge brute supérieure à 300 kg/j de DBO5 (soit 5000 Equivalent Habitant)

<b> Groupe : Mise en conformité avec les exigences de la Directive ERU</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A1	1	Création d'un système d'assainissement à Burzet	Burzet	2008	10953, 1308, 419, 411a, 411b		157 500 €
OP-A19	1	Renouvellement de la STEP	Lavilledieu	2011	11447		
OP-A7	1	Mise en place de l'autosurveillance - STEP St Martin d'Ardèche	St Martin d'Ardèche	2008	411b		100 000 €

Ce groupe d'opérations, regroupant des actions de mise en conformité réglementaire, présente un très bon avancement technique.

Le renouvellement de la STEP de Lavilledieu, qui participe pleinement à l'atteinte du bon état des masses d'eau, a été intégré au Contrat fin 2011.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Ces actions seront poursuivies et complétées par la mise en conformité ERU de la STEP de Vogüé et de la STEP de St Privat d'ici 2014

<b> Groupe : Traitement plus poussé des rejets</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A3	1	Mise en place d'un traitement plus poussé - STEP Prades-Lalevade	SEBA	2009	11711, 419		1 202 500 €

L'étude diagnostic réalisée sur la STEP de Lalevade en 2010 a montré qu'environ 50% de la pollution n'est pas traitée par la station d'épuration. La DDT préconise au maître d'ouvrage dans un courrier en date du 26 avril 2011, que des travaux soient réalisés d'urgence afin de limiter l'introduction d'eaux parasites dans les réseaux. Investir afin de traiter le phosphore n'est donc pas une priorité sur cet ouvrage pour le moment. Il est proposé de reporter l'opération.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Les travaux sur la STEP de Lalevade, ainsi que des travaux d'amélioration du réseau, seront intégrés à la programmation 2012-2014 en priorité I.

<b> Groupe : Traitement plus poussé des rejets -Assainissement de la Boucle d'Aubenas-</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A2'	1	Travaux STEP de Tartary pour la période transitoire	Aubenas-Mercuer	2008	419		340 000 €
OP-A2a	1	Etudes pour la création d'une station d'épuration intercommunale pour la Boucle d'Aubenas	Aubenas - Syndicat du Bourdary	2009	419		350 000 €
OP-A2b	1	Etudes pour la création d'une station d'épuration intercommunale pour la Boucle d'Aubenas	SEBA	2009	419		
OP-A4	1	Mise en place d'un traitement plus poussé du P - STEP du Bourdary	Syndicat du Bourdary	2008	419		360 000 €

La création d'une STEP intercommunale pour le secteur de la Boucle d'Aubenas – masse d'eau 419 (et les autres opérations associées) constitue l'une des opérations phare du Contrat de Rivière. Les travaux sur la STEP de Tartary qui étaient particulièrement urgents ont bien été réalisés.

L'étude préparatoire à cette opération a quant à elle été engagée avec beaucoup de retard par rapport à la programmation prévisionnelle.

Ce retard s'explique par :

- la complexité de l'opération, dont la programmation est directement issue du diagnostic de la masse d'eau effectué dans le cadre des études préalables du Contrat ;
- la complexité de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- le montant important d'investissement qu'elle représente.

A l'issue de la réunion du 14 janvier 2010 en sous-préfecture de Largentière et afin de relancer l'engagement de l'opération, il a été validé le principe de réaliser :

- une STEP rive gauche sous maîtrise d'ouvrage du SEBA ;
- des travaux d'assainissement rive droite sur les STEP de Tartary et Bourdary sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bourdary et de la commune d'Aubenas.

A ce jour, les études préalables à ces deux opérations ont été engagées, et la partie rive droite est terminée depuis début 2012.

En ce qui concerne le traitement du phosphore sur la STEP de Bourdary, l'opération est en attente des résultats de l'étude d'assainissement rive droite dont elle dépend.

Les quatre opérations de ce groupe sont étroitement liées et participent de façon importante à l'atteinte de l'objectif de réduction des apports d'azote et de phosphore dans le milieu aquatique, compte tenu de la quantité d'effluents traités par ces équipements.

La prolongation de délais de réalisation de ces opérations, induite par le retard pris au lancement des études préalables, questionne quant au démarrage des travaux d'ici fin 2014. Une attention particulière sera portée à l'avancement et au calendrier d'exécution des prochaines étapes techniques et administratives.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Poursuite des opérations engagées en première partie du Contrat.

✓ **Objectif « mettre en place des filières locales de valorisation des boues et matières de vidange »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.12** - Améliorer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles notamment en mettant en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange

<b>Groupe : Plateforme de compostage et équipements associés</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A8	1	Etude pour la création d'une plateforme de compostage normalisée des boues d'épuration	SEBA-Aubenas-Villeneuve de Berg-Syndicat du Bourdary- Vallon Pont d'Arc-Salavas	2009	Toutes		180 000 €
OP-A9	1	Création de zones de dépôt de MV - STEP Villeneuve de Berg - <b>PARTIE ETUDE</b>	Villeneuve de Berg	2011	Toutes		150 700 €
OP-A9	1	Création de zones de dépôt de MV - STEP Villeneuve de Berg - <b>PARTIE TRAVAUX</b>	Villeneuve de Berg	2011	Toutes		
OP-A9'	1	Création de zones de dépôt de MV sur le secteur Vallon Pont d'Arc -	Vallon Pont d'Arc - Salavas	2009	Toutes		200 200 €
OP-A10	1	Equipement préalable des STEP < 2500 EH pour envoi des boues vers la filière compostage (Lalevade)	SEBA	2010	Toutes		176 000 €

N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A10	1	Equipement préalable des STEP < 2500 EH pour envoi des boues vers la filière compostage - <b>PARTIE ETUDE</b>	Salavas	2010	Toutes		176 000 €
OP-A10	1	Equipement préalable des STEP < 2500 EH pour envoi des boues vers la filière compostage - <b>PARTIE TRAVAUX</b>	Salavas	2010	Toutes		
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	SEBA	2011	Toutes		75 000 €
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	St Martin d'Ardèche	2011	Toutes		105 000 €
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	St Maurice d'Ardèche	2011	Toutes		105 000 €
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	Jaujac	2011	Toutes		
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	St Marcel d'Ardèche	2011	Toutes		75 000 €
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	Thueyts	2011	Toutes		75 000 €
OP-A11	1	Equipements préalables à l'envoi des boues vers une filière de valorisation	St Just d'Ardèche	2011	Toutes		75 000 €
OP-A12	1	Etudes de sol préalables à la mise en place de plans d'épandage des boues	Vogüé/St Maurice/Lanas	2007	Toutes		5 000 €
OP-A12	1	Etudes de sol préalables à la mise en place de plans d'épandage des boues	Lussas	2007	Toutes		5 000 €

Ce groupe d'opérations présente globalement un faible niveau d'engagement technique.

Les actions suivantes ont été réalisées, avec cependant des résultats contrastés :

- l'étude préalable pour la création d'une zone de dépotage des matières de vidanges sur la STEP de Villeneuve de Berg a été réalisée. A l'issue de cette étude, le maître d'ouvrage n'a pas souhaité s'engager dans les travaux pour le moment, notamment en raison d'interrogations sur l'attractivité de l'équipement sur un bassin versant sans coût unique d'acceptation des matières de vidange ;
- une zone de dépotage des matières de vidange a été créée sur la STEP de Vallon Pont d'Arc pour une capacité de la fosse de stockage de 10 m<sup>3</sup> (60 m<sup>3</sup> étaient prévus dans le Contrat) ;
- l'étude pour la mise en place de plans d'épandage a été réalisée sur le secteur de Vogüé/St Maurice/Lanas et a conclu à la possibilité technique de mise en place de plans d'épandage, mais aucune opportunité de parcelle agricole n'a pu être identifiée ;
- sur la commune de Salavas, l'étude préalable à la mise en place d'une unité de déshydratation a conclu à la faisabilité de l'opération mais la commune qui étudie la possibilité de l'envoi de ses effluents sur la station de Vallon Pont d'Arc est en attente des résultats d'étude pour décider des suites à donner.

Le nombre important d'opérations annulées ou en préparation, qui concernent principalement des opérations de mise en place d'unités de déshydratation des boues, s'explique par le fait que :

- la commune de Salavas étudie son raccordement à la STEP de Vallon Pont d'Arc ;
- les communes de Jaujac, St Martin d'Ardèche et St Marcel d'Ardèche souhaitent renouveler leur STEP ;
- la commune de Vogüé étudie son raccordement à la STEP de St Maurice/Lanas.

L'étude pour la création d'une plateforme de compostage des boues a été lancée avec beaucoup de retard en raison :

- de la complexité de l'opération, qui est issue du diagnostic de la masse d'eau effectué dans le cadre des études préalables du Contrat ;
- de la complexité de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- du montant important d'investissement qu'elle représente.

Le groupe d'opérations lié à la thématique du traitement et de la valorisation des boues et matières de vidange peine à se concrétiser opérationnellement sur le territoire, et ce malgré le partage du

constat et des enjeux induits par le manque de filières locales. En effet, les capacités de maîtrise d'ouvrage ont été mobilisées pour la création des STEP et l'étude centrale sur la filière de valorisation des boues n'a démarré que récemment.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Les opérations d'équipement de STEP pour la déshydratation des boues annulées pour des raisons techniques (faisabilité non confirmée ou renouvellement de STEP) ne sont pas remplacées
- Poursuite des opérations engagées en première partie du Contrat avec un appui renforcé aux maîtres d'ouvrages
- Poursuite de l'analyse des filières d'accueil et de traitement des matières de vidange à l'échelle du bassin versant

✓ **Objectif « réduction des risques de pollution des ressources en eau potable »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.12** - Améliorer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles notamment en mettant en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange

<b>Groupe : Travaux d'assainissement</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A18	1	Mise en place d'un syst d'assainissement des eaux usées quartier "le Plot" - Meyras	SEBA	2011	421		110 000 €

Cette opération est aujourd'hui en cours. Une modification technique a été apportée par le maître d'ouvrage afin de raccorder le hameau de Champagne. L'objectif de réduction du risque de pollution dans le périmètre de captage AEP de Pont de Veyrières est toujours la priorité pour cette action.

✓ **Objectif « améliorer la qualité de l'eau »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.11** - Traiter les eaux résiduaires urbaines et les rejets industriels pour l'atteinte du bon état et pour le respect des directives « Eaux Résiduaires Urbaines » et « Baignade »

<b>Groupe : Création de systèmes d'assainissement</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP2-A1	2	Création d'un système d'assainissement - La Souche - STEP	La Souche	2012	11534		394 000 €
OP2-A4	2	Création d'un système d'assainissement - Rochecolombe - hameau de Sauveplantade - collecte	Rochecolombe /Sivom ODS	2009	11447		118 000 €
OP2-A4	2	Création d'un système d'assainissement - Rochecolombe - hameau de Sauveplantade - STEP et transfert	Rochecolombe /Sivom ODS	2010	11447		77 000 €
OP2-A5	2	Création d'une STEP à Vallon Pont d'Arc - compléments	Vallon Pont d'Arc	2007	411a		nd
OP2-A12	2	Etude pour la création d'une STEP - St Pierre de Colombier	SEBA-St Pierre de Colombier	2008	1308? 10953?, 419		financé avec trvx
OP2-A13	2	Etude pour la création d'une STEP - Balazuc	SEBA	2008	411a		financé avec trvx
OP3-A1	3	Création STEP 60 EH hameau du Peyral - Peyreres	Péreyres	2008	10953		273 050 €

N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP3-A1	3	Création d'un système d'assainissement - St Maurice d'Ibie	St Maurice d'Ibie/Sivom	2011	412, 411b		
OP3-A1'	3	Création d'un système d'assainissement - Rochecolombe - Le village - STEP	Rochecolombe /Sivom ODS	2011	11447, 411a		
OP3-A2	3	Etude de faisabilité assainissement collectif de la commune	Barnas	2011	421		

Le groupe « création de systèmes d'assainissement » regroupe en grande partie des opérations de priorité 2, qui sont issues des études préalables du Contrat de Rivière mais pour lesquels la réalisation est au choix des maîtres d'ouvrages, selon leur capacité financière et leur niveau d'ambition.

7 des 8 opérations de ce groupe sont aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation, ce qui démontre l'engagement fort des maîtres d'ouvrages. En ce qui concerne la création d'un système d'assainissement sur la commune de La Souche, l'étude préalable a démarré en avance par rapport à la programmation Contrat de Rivière mais se heurte à un problème d'implantation.

A noter également que l'opération de priorité 3 « Création d'un réseau séparatif et d'une STEP pour le hameau de Peyral – Commune de Péreyres » a été annulée à la demande du maître d'ouvrage et remplacée par deux autres opérations prêtes à démarrer techniquement :

- OP3-AI : Création d'un système d'assainissement - Les Sallèles – St Maurice d'Ibie
- OP3-AI' : Création d'un système d'assainissement - le village – Rochecolombe

N.B : Dans de nombreux cas, l'assainissement collectif de petits villages en zone rurale se heurte à des difficultés techniques importantes pour le choix de la filière et l'implantation de leur station d'épuration, notamment en raison des variations de charge saisonnières (Balazuc, Thueyts, Barnas...) et de la topographie. La réflexion pourra être réorientée sur l'ANC selon le niveau de contrainte technique, financière et la population concernée.

Groupe : Amélioration de systèmes d'assainissement							
OP2-A8	2	Amélioration et mise en place de l'autosurveillance sur déversoirs	Aubenas	2008	419		110 400 €
OP2-A9	2	Travaux de suppression des eaux parasites de temps sec (21 tronçons)	Aubenas	2008	419		420 000 €
OP2-A10	2	Travaux de suppression des eaux parasites de temps de pluie (7)	Aubenas	2009	419		313 000 €
OP2-A11	2	Amélioration et mise en place de l'autosurveillance sur déversoirs	Syndicat du Bourdary	2007	419		33 000 €

Groupe : Amélioration de systèmes d'assainissement							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-A5	1	Raccordement de la STEP de Vogüé à la STEP de St Maurice et extension - <b>PARTIE ETUDE</b>	Vogüé	2010	411a		325 100 €
OP-A5	1	Raccordement de la STEP de Vogüé à la STEP de St Maurice et extension - <b>PARTIE TRAVAUX</b>	Vogüé	2010	411a		
OP2-A2	2	Réhabilitation de la STEP de Thueyts - traitement P et bactério - modifié en amélioration du fonctionnement de la STEP	Thueyts	2010	421		134 400 €
OP2-A3	2	Réhabilitation de la STEP de Jaujac - Le Chambon	Jaujac	2009	11534		230 000 €

De même que précédemment, ce groupe, majoritairement constitué d'opérations de priorité 2, est très bien engagé. Sur les 8 opérations de ce groupe :

- les opérations de mise en place d'autosurveillance des déversoirs, de suppression des eaux parasites et de réhabilitation de la STEP de Jaujac ont été réalisées ;

- une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'assainissement sur la commune de Barnas a été intégrée au Contrat en 2011 et tend à montrer que la solution pour la commune est bien de rester en assainissement non collectif (cf. N.B précédent);
- sur la commune de Thueyts, le diagnostic a mis en lumière le fait que la STEP est en surcharge organique en période estivale et en surcharge hydraulique le reste de l'année. Au vu de ces résultats, il a été décidé de ne pas réaliser les investissements de traitement du phosphore et de désinfection mais plutôt d'investir pour améliorer le fonctionnement de la STEP en attendant le renouvellement de celle-ci. Les travaux d'amélioration devraient avoir lieu courant 2012 ;
- une étude préalable a été lancée fin 2011 afin de déterminer la meilleure solution pour améliorer l'assainissement de la commune de Vogüé. Suivant les résultats de l'étude, le contenu technique de l'opération pourra être modifié.

#### **Perspectives 2012-2014 :**

- Poursuite des opérations engagées en première partie du Contrat.
- La vérification des possibilités d'assainissement non collectif sera recommandée en préalable aux opérations de création de systèmes d'assainissement collectif de faible capacité

## **SYNTHESE**

#### **▪ Indicateurs de réalisation**

- 7 études diagnostics des réseaux et systèmes d'assainissement réalisées
- 2 STEP mises en service (410 EH)
- Travaux en cours pour 4 STEP (3900 EH)
- 4 STEP à l'étude (51 200 EH)

#### **▪ Objectifs et avancement**

- 28 opérations en cours ou terminées, 4 en préparation, sur 42 programmées
- avancement globalement bon des opérations participant à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau (qualité)
- à confirmer en 2<sup>e</sup> partie du Contrat, selon l'avancement des opérations phares sur les thématiques de traitement de l'azote et du phosphore et des matières issues de l'assainissement (boues et matières de vidange).

#### **▪ Facteurs de réussite :** partage des enjeux et des objectifs, engagement des maîtres d'ouvrages, taux d'aide des opérations

#### **▪ Difficultés observées :** complexité dans le montage de certaines opérations entraînant un décalage de programmation

#### **▪ Mise en œuvre du SAGE et du PdM :** poursuite et compléments aux opérations de valorisation des boues et matières de vidange, mise en conformité ERU, et amélioration du traitement des rejets.

## 2 - OBJECTIF « ATTEINDRE LE BON ETAT DES COURS D'EAU » - QUALITE PHYSIQUE

### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

La qualité physique des cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche peut localement faire l'objet de dégradations du fait des dysfonctionnements du transport solide (déséquilibre sédimentaire du fait des extractions) et de l'artificialisation du corridor fluvial (aménagement et protections de berges, ouvrages cloisonnant les milieux).

Le SAGE définit plusieurs objectifs pour conserver la fonctionnalité des milieux et ainsi le déclin de la biodiversité :

⇒ **OBJECTIF GENERAL 3 ATTEINDRE ET MAINTENIR LE BON ETAT EN CONSERVANT LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX ET EN ENRAYANT LE DECLIN DE LA BIODIVERSITE**

#### **3A - Conserver la fonctionnalité des milieux aquatiques et la dynamique du transport solide**

Un axe primordial de la stratégie vise la conservation de la fonctionnalité des milieux, notamment en définissant une enveloppe de mobilité fonctionnelle des cours d'eau tenant compte de manière équilibrée du contexte socio-économiques. Le SAGE doit permettre une véritable prise en compte des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques dans les politiques d'aménagement et que soit établies des stratégies d'intervention foncières dans les secteurs le nécessitant. La gestion des flux sédimentaires devra s'effectuer sur la base de profils en long objectifs assimilables aux profils actuels des cours d'eau. Les modalités de vidanges des grands ouvrages seront particulièrement étudiées en raison des impacts potentiels des matériaux accumulés.

#### **3B - Développer les axes de circulation et d'échanges indispensables au maintien de la biodiversité**

Afin de garantir la fonctionnalité des milieux, et en particulier de la ripisylve qui constitue un corridor biologique et des zones de transition de première importance, un zonage de ces milieux, afin de les rendre identifiables par tous, et des règles de gestion adaptées seront définies. Le SAGE est conforme aux objectifs de décroisement des cours d'eau et de restauration des circulations piscicole fixés par le Règlement européen Anguille et le PLAGEPOMI du bassin Rhône-Méditerranée.

#### **3C - Identifier et protéger les zones indispensables au maintien de la biodiversité**

La stratégie de conservation s'appuie en priorité sur le réseau Natura 2000 existant et les réservoirs biologiques du bassin Rhône Méditerranée qui sont définis dans le SDAGE, et à partir des connaissances acquises/à acquérir. Les espèces endémiques des hydroécotones méditerranéennes et/ou menacées présentes sur notre bassin versant nécessitent la définition de règles de gestion en vue de leur conservation. Une attention particulière devra être portée aux zones humides qui, au delà de leur rôle patrimonial, sont reconnues comme des hydrosystèmes fonctionnels jouant un rôle majeur notamment pour leurs fonctions hydrologiques (stockage de l'eau, participation au soutien de l'étiage, ...).

## Avancement technique des opérations du contrat de rivière et réponses apportées au SAGE

- ✓ **Objectif « améliorer les capacités d'autoépuration des cours d'eau et favoriser le ralentissement dynamique des crues »**

### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.17**- Entretien des cours d'eau de manière planifiée pour assurer la cohérence globale des interventions

Groupe : Programmes d'entretien de végétation							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B1-1	1	Ardèche, Lignon, Fontaulière, Bourges	SMAC	2007-2011	421, 419, 411a, 411b, 1308, 10953, 11534, 412,		870 000 €
OP-B1-2	1	Ibie	SMAC	2008-2011	412		67 000 €
OP-B1-3	1	Auzon-Claduègne	SMAC	2009-2011	11447		45 000 €
OP-B1-15	1	Recréation de ripisylve en aval du pont de St Maurice d'Ardèche - Lanas RD Ardèche	SMAC	2008	411a		51 700 €

Les trois Plans d'Objectifs d'Entretien sont des opérations pluriannuelles qui ont toutes été réalisées.

Le très bon engagement de ces opérations s'explique par le fait que le maître d'ouvrage est engagé depuis de nombreuses années dans cette démarche, et qu'il dispose des compétences techniques en interne pour mener à bien ce projet. En effet, le Syndicat Mixte Ardèche Claire met en œuvre ses compétences de gestion et d'entretien des cours d'eau depuis le premier Contrat de Rivière « Ardèche Claire » signé en 1984.

Ces opérations ont été inscrites au Contrat sous trois fiches distinctes, les programmes de gestion n'ayant pas tous été élaborés simultanément, mais elles relèvent bien d'une seule et même opération de gestion des ripisylves sur le territoire du Contrat.

N.B : Ces travaux sont réalisés dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général.

### Perspectives 2012-2014 :

- Poursuite des opérations engagées en première partie du Contrat.
- Elaboration d'un plan de gestion physique à l'échelle du bassin pour une approche globale intégrant la végétation, le transport solide, les espaces de mobilité, les zones humides, le décloisonnement...

- ✓ **Objectif « gestion du transport solide »**

### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.16** - Améliorer la gestion du transport solide  
- **b.17**- Entretien des cours d'eau de manière planifiée pour assurer la cohérence globale des interventions

Groupe : Programmes de scarification d'atterrissements							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B1-17	1	Actions de gestion du transport solide	SMAC	2008-2011	421, 419, 411a, 411b, 1308, 10953, 11534, 412,		24 000 €

Cf. objectif précédent.

✓ **Objectif « Améliorer les capacités d'autoépuration des cours d'eau et favoriser le ralentissement dynamique des crues »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.15** - Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité et les Zones d'Expansion de Crues

Groupe : Restauration-gestion de Zones Expansion de crues							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B1-4	1	Etude de dépollution de zones humides et d'évacuation des décharges en ZEC	SMAC	-			nd
OP-B1-5	1	Actions de dépollution de zones humides et d'évacuation des décharges en ZEC	SMAC	-			nd
OP-B1-6	1	Définition du projet de gestion de la ZEC de la Boucle de Chauzon	SMAC	-	411a		pm

Les opérations de ce groupe ont un niveau de définition faible dans le Contrat de Rivière en raison du manque de connaissance technique en 2007. Depuis, des éléments de connaissances ont été apportés par l'étude préalable du SAGE Ardèche sur les espaces de mobilités.

Ces opérations avaient toutefois été inscrites afin de marquer la volonté de travailler sur les Zones d'Expansion de Crues de l'Ardèche, en lien notamment avec le DOCOB du site B5 qui prévoit la mise en place d'un plan de gestion de la Boucle de Chauzon, et la résorption des décharges et points noirs.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Engagement de l'étude de faisabilité pour la restauration de la ZEC de La Clape
- Complément au programme par l'inscription d'opérations de gestion des zones humides majeures et de réhabilitation de la décharge de Joncier en bord de la rivière Ibie dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions b15 et b19 du SAGE

✓ **Objectif « décroiser l'Ardèche du Rhône à Aubenas »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.18** - Décroiser les milieux et accompagner les plans de restauration des poissons migrateurs amphihalins

Groupe : Passes à poissons							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B1-8	1	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - barrage de Vallon/Salavas	SMAC	2008	411a		593 777 €
OP-B1-9	1	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - barrage de Gos	SMAC	2008	411a		258 030 €
OP-B1-10	1	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - barrage de Lanas/St Maurice	SMAC	2008	411a		282 443 €
OP-B1-11	1	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - Barrage de Sampzon	Propriétaire du barrage	2014	411a		300 000 €
OP-B1-14	1	Etude du devenir du barrage des Brasseries et de la microcentrale hydroélectrique	Agence de l'Eau	2010	411a		30 000 €

N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP2-B1-1	2	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - Barrage de La Temple	SMAC-ASL Baza	2010	419		279 151 €
OP2-B1-2	2	Création d'un ouvrage de franchissement piscicole - Barrage de Pont d'Aubenas	SMAC-ASA St Privat	2010	419		118 693 €

Les quatre ouvrages réalisés dans la première partie du Contrat de Rivière ont permis de décloisonner l'Ardèche sur 64 km depuis le Rhône, soit 80% du linéaire prévu. Les maîtres d'ouvrages publics se sont fortement engagés dans la réalisation de ces ouvrages de décloisonnement afin de contribuer à une dynamique de restauration de la continuité sur l'ensemble du périmètre du Contrat.

Les opérations sous maîtrises d'ouvrages privées moins bien engagées. Les deux leviers susceptibles d'inciter les propriétaires à réaliser les passes à poissons sont d'une part, le levier réglementaire, et d'autre part, le levier financier puisque depuis 2008 l'Agence de l'Eau subventionne la réalisation des ouvrages à 80%. C'est d'ailleurs ce qui a incité le propriétaire du barrage de Sampzon à faire les travaux.

Concernant le barrage de la Temple, le propriétaire de l'ouvrage a été mis en demeure de réaliser la passe à poissons. Cette opération est en préparation, avec une réalisation prévue en 2012-2013.

Parmi les facteurs de réussite des opérations de décloisonnement sous maîtrise d'ouvrage publique, il faut principalement noter :

- l'inscription de ces opérations dans un programme global de Contrat de Rivière lié à la gestion des milieux aquatiques ;
- le dé plafonnement des aides sur ces opérations avec un taux d'aide accordé de 95%.

#### Perspectives 2012-2014 :

- Poursuite de l'appui apporté aux maîtres d'ouvrages privés pour la réalisation des ouvrages de franchissement
- Complément au programme par l'inscription des ouvrages lot 1 et lot 2

#### ✓ **Objectif « entretien et valorisation des milieux et des paysages »**

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.12** - Améliorer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles notamment en mettant en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange

Groupe :							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP3-B1-1	3	Nettoyage et fermeture de l'aven Chazot - Vallon Pont d'Arc	SGGA	2008	421		27 000 €

Cette opération en priorité 3 a bien été réalisée et n'appelle pas de remarques particulières.

## **SYNTHESE**

### ▪ **Indicateurs de réalisation**

- 94 chantiers d'entretien de végétation réalisés depuis 2007 soit plus de 65km de berges traitées
- 7 chantiers de gestion du transport solide depuis 2007, soit 13.8 km<sup>2</sup> d'atterrissements traités
- Ardèche décloisonnée sur 64 km depuis le Rhône

### ▪ **Objectifs et avancement**

- très bon état d'avancement des opérations de restauration et d'entretien de la qualité physique concourant à l'atteinte de l'objectif
- efforts de décloisonnement des milieux à poursuivre dans la 2<sup>e</sup> moitié du Contrat
- opérations de gestion des ZEC à développer

### ▪ **Facteurs de réussite** : historique de la gestion des milieux, complémentarité des programmes

### ▪ **Difficultés observées** : mobilisation des maîtres d'ouvrages privés

### ▪ **Mise en œuvre du SAGE et du Pdm** : intégration de la gestion des zones humides majeures, et d'ouvrages complémentaires pour le décloisonnement des milieux aquatiques

### 3 - OBJECTIF « ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES »

#### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

La conciliation des usages et des activités concerne une part importante de l'élaboration de la stratégie du SAGE, en particulier sur le volet des activités récréatives qui peuvent être sujettes à des conflits existants ou latents.

⇒ **OBJECTIF GENERAL 5- ORGANISER LES USAGES ET LA GOUVERNANCE**

**5A - Assurer la réussite de la mise en œuvre du SAGE**

Objectif rappelé pour mémoire car détaillé dans l'objectif 6 du contrat de rivière.

**5B - Organiser l'occupation de l'espace et garantir la cohérence des politiques publiques en favorisant l'émergence d'outils à portée globale**

Objectif rappelé pour mémoire car n'entre pas dans le cadre opérationnel du contrat de rivière.

**5C - Garantir l'équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux en leur apportant un cadre juridique et garantir le bon état sanitaire de l'eau sur les zones de baignade publique**

Le SAGE vise à préserver et à mettre en valeur les écosystèmes aquatiques en définissant des règles de gestion et d'organisation des activités sur la base de la définition d'un schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche. L'architecture de ce schéma vise également la cohérence territoriale des implantations des sites, la cohérence des activités entre elles, la sécurité des pratiquants et fournit un cadre pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des sites de baignade.

**5D - Mieux connaître pour mieux protéger et mieux évaluer**

Objectif rappelé pour mémoire car détaillé dans l'objectif 6 du contrat de rivière.

#### Avancement technique des opérations du contrat de rivière et réponses apportées au SAGE

✓ **Objectif « équilibre préservation des milieux et usages de loisirs »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.24** - Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités sportives de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade

Groupe : aménagement de sites publics de pratiques (SCAL)							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B4-3	1	Plan d'eau du Lignon (La Souche)	SMAC	2011	11534		190 000 €
OP-B4-4	1	Baignade du Pont du Diable (Theuets)	SMAC	2008	421		400 000 €
OP-B4-5	1	Site Halte1 canoë Parcours sportif des hautes vallées (Pont de Labeaume)	SMAC	2011	419		

Groupe : aménagement de sites publics de pratiques (SCAL)							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B4-6	1	Site Halte2 CK Parcours sportif des hautes vallées (Lalevade)	SMAC	2011	419		
OP-B4-7	1	Baignade du Goulet (Lalevade)	SMAC	2010	419		330 000 €
OP-B4-9	1	Site Halte canoë Parcours de la Boucle d'Aubenas	SMAC	2011	419		
OP-B4-10	1	Site Halte1 canoë Parcours des défilés et Plage du Pont (Vogüé)	SMAC	2011	411a		
OP-B4-11	1	Baignade de la Reine (Balazuc)	SMAC	2008	411a		350 000 €
OP-B4-12	1	Site Halte2 CK Parcours des Défilés (Pradons)	SMAC	2011	411a		
OP-B4-13	1	Site Halte3 canoë Parcours des défilés et Plage de la Bigournette (Ruoms)	SMAC	2008	411a		165 000 €
OP-B4-14	1	Site Halte1 canoë Parcours des Gorges (Vallon Pont d'Arc)	SMAC	2008	411a		60 000 €
OP-B4-15	1	Baignade du Port (Vallon Pont d'Arc)	SMAC	2008	411b		150 000 €
OP-B4-16	1	Site Halte2 canoë Parcours des Gorges (St Martin d'Ardèche)	SMAC	2008	411b		298 000 €
OP-B4-17	1	Baignade du Grain de Sel (St Martin d'Ardèche)	SMAC	2008	411b		50 000 €
OP-B4-18	1	Site halte canoë Parcours de la confluence Rhône Ardèche et Plage du Pont cassé	SMAC	2008	411b		408 000 €
OP-B4-19	1	Voie verte de liaison	SMAC		419, 411a		pm
OP-B4-20	1	Création d'une glissière canoë pour le parcours des Gorges (Vallon/Salavas)	SMAC	2008	411a, 411b		88 218 €
OP-B4-21	1	Création d'une glissière canoë pour le parcours de la Boucle d'Aubenas (Pont d'Aubenas)	SMAC	2009	419		93 222 €
OP-B4-22	1	Création d'une glissière canoë pour le parcours des Défilés (Gos)	SMAC	2009	411a, 411b		104 178 €

Un volet B4 a été élaboré dans le Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amonts pour prendre en compte les enjeux spécifiques de la pratique d'activités de loisirs en rivière sur le territoire.

Ce groupe présente un retard d'engagement global, avec 6 opérations réalisées à ce jour.

Le décalage de programmation s'explique notamment par :

- la mise en place complexe de plans de financement pour un programme qui se situe à la croisée entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire ;
- des opérations en articulation avec les projets locaux des collectivités et donc directement impactées par le changement des équipes municipales entre l'approbation du programme et sa mise en œuvre ;
- l'innovation que représente ce programme et qui a entraîné des difficultés dans le choix des prestataires.

## SYNTHESE

- **Indicateurs** : 6 opérations sur 21 terminées. Pas d'indicateurs de fréquentation disponibles à ce jour.
- **Mise en œuvre du SAGE et du PdM** : intégration d'une opération mutualisée d'élaboration des profils de baignades, poursuite et actualisation des actions engagées en première partie du Contrat

## 4 - OBJECTIF « GERER LE RISQUE CRUE »

### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

L'hydrologie cévenole est étudiée au niveau mondial pour ses excès disproportionnés par rapport à la superficie réduite du territoire concerné. La vulnérabilité de la population permanente ou saisonnière aux inondations est très importante.

Dans ce contexte, le SAGE réaffirme que **seule la prévention peut trouver une légitimité** notamment sur le long terme, tant économiquement que socialement. Les principaux enjeux relèvent pour une large part de **la vulnérabilité de l'existant, qu'il s'agit de réduire**, et l'obligation de **ne pas générer de nouvelles situations à risque dans les zones exposées**. Face à ces traits marquants du risque inondation sur le bassin versant de l'Ardèche, le **développement de la culture du risque** prend toute son importance.

L'action sur l'aléa, bien que limitée, doit surtout veiller à **ne pas aggraver la dynamique de crue en préservant les zones d'expansion et en conservant les espaces de respiration nécessaires à la dissipation de l'énergie du cours d'eau**.

#### ⇒ **OBJECTIF GENERAL 4 - AMELIORER LA GESTION DU RISQUE INONDATION DANS LE CADRE D'UN PLAN D' ACTIONS POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS**

##### **4A - Mieux connaître l'aléa et prévenir durablement les risques liés aux inondations**

Le SAGE vise une mise à niveau de la connaissance de l'aléa à l'échelle du bassin versant en l'adaptant aux enjeux présents afin de garantir une meilleure gestion. Un autre objectif stratégique est de privilégier le maintien et la restauration des Zones d'Expansion de Crues en assurant le maintien de ces espaces ouverts notamment par des pratiques agricoles adaptées. L'entretien des corridors fluviaux devra être planifié dans le cadre de Plan d'Objectifs d'Entretien dont l'objectif sera la non aggravation des conditions d'écoulement en tenant compte des espèces prioritaires au titre des réglementations nationale et internationale. La stratégie de réduction des écoulements à leur source doit s'appuyer sur des mesures techniques visant à réduire le ruissellement urbain par la réalisation de schéma d'assainissement pluvial et la CLE soutient les politiques locales de mise en œuvre des techniques alternatives. Les ruissellements en terrain agricoles et forestiers nécessitent que soient privilégiés les systèmes culturaux qui limitent le ruissellement, notamment en préservant les réseaux de fossés agricoles lorsqu'ils n'ont pas de vocation d'assèchement, et inscrire dans les documents d'urbanisme les éléments du paysage déterminants dans la maîtrise des écoulements.

##### **4B - Améliorer la protection des personnes et des biens**

La cohérence de l'action publique pour la protection des personnes et des biens est un facteur fondamental de la réussite de la stratégie du SAGE dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle le SAGE propose un cadre global et cohérent pour la gestion du risque en définissant une doctrine « cours d'eau cévenol du bassin versant de l'Ardèche » qui permette de planifier et mette en œuvre la révision des PPRi, de garantir l'homogénéité des outils de maîtrise de l'occupation des sols et de réduire la vulnérabilité.

##### **4C - Améliorer les dispositifs de prévention, d'alerte et de gestion de crise**

La gestion de la crise au niveau local doit s'améliorer en s'appuyant sur les dispositifs existants à une échelle plus vaste, voire en complétant ces systèmes d'alerte. La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde doit s'appliquer selon une planification rapide mais

adaptée sur le bassin versant, avec un appui aux collectivités destiné à garantir la cohérence des démarches de l'amont à l'aval. L'aide à la décision en période de crise est également une voie à développer, les rôles de chaque intervenant, prestataires ou décideurs devant être précisés. La sensibilisation de l'ensemble des populations résidentes à l'année ou ponctuellement, depuis longtemps installées ou que depuis récemment, est un axe fort de la stratégie de la CLE pour la prévention du risque. Les différents moyens de communication existants devront être étudiés pour accompagner cette stratégie.

## Avancement technique des opérations du contrat de rivière et réponses apportées au SAGE

### ✓ Objectif « ralentissement dynamique des crues en zone urbanisées »

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.3** - Intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme et éviter ou compenser l'imperméabilisation des sols
- **b.15** - Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité et les Zones d'Expansion de Crues

Groupe : Gestion des eaux pluviales							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B2-1_1'	1	Etude de faisabilité pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique à l'échelle du BV du Bourdary	SMAC		419		
OP-B2-1	1	Création d'ouvrages d'écrêtement de crue, gestion des eaux pluviales secteur Bourdary	CCPAV	2012	419		504 254 €
OP-B2-1'	1	Restauration hydroécologique du ruisseau du Bourdary	CCPAV	2009	419		349 485 €

Pour l'ensemble de ces actions, le maître d'ouvrage a souhaité modifier le contenu technique afin d'avoir une approche globale des problématiques de gestion des eaux pluviales et de restauration hydroécologique. Cette étape supplémentaire explique le retard d'engagement de ces opérations mais apportera une plus grande cohérence d'ensemble du projet.

N.B : les ouvrages écrêteurs de crue seront réalisés dans le cadre du PAPI.

### ✓ Objectif « ralentissement dynamique des crues »

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.15** - Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité et les Zones d'Expansion de Crues

Groupe : Préservation des Zones d'Expansion de Crues (cf. volet B1)							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B2-2	1	Acquisitions foncières en ZEC et bord de cours d'eau en vue de l'établissement du DPF du Syndicat Ardèche Claire	SMAC	2008-2011	Toutes		p.m

La démarche d'acquisition foncière n'a pas été engagée durant la première moitié du Contrat de Rivière. Les opportunités étant rares, elle est abandonnée au profit d'un programme d'actions de

prévention des inondations et d'une démarche d'animation foncière des zones humides majeures, majoritairement situées dans l'espace de mobilité des cours d'eau.

✓ **Objectif « protection contre les risques dans les zones urbanisées »**

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **b.15** - Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité et les Zones d'Expansion de Crues

<b>Groupe : Ouvrages de protection de berges</b>								
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique		Montant prévisionnel HT
OP3-B2-2	3	Protection de berge - Ruisseau "la Pourseille"	SMAC	2011	10914			p.m
OP3-B2-3	3	Stabilisation de berge et récréation de ripisylve - La Volane à Vals les	SMAC	2008	420			p.m
OP3-B2-4	3	Protection de berge - Ardèche à Ucel	SMAC	2011	421			p.m

Ces opérations relèvent directement de la thématique inondation et relèvent plus d'un outil de mise en œuvre de type PAPI. Un projet de PAPI d'intention a d'ailleurs été élaboré en 2011 et la stabilisation de berge de la Volane à Vals les Bains pour la réduction de la vulnérabilité y est inscrite.

Les opérations de protection de berge de la Pourseille à Montpezat et de l'Ardèche à Ucel sont à étudier au regard des éléments de connaissances et des orientations du SAGE Ardèche.

Elles resteront cependant inscrites au Contrat de Rivière pour mémoire.

## SYNTHESE

- L'outil de mise en œuvre privilégié est le PAPI

*Extrait du dossier de PAPI : substitution au Contrat de Rivière pour les opérations relevant de la problématique inondation*

	Maître d'ouvrage présenté	Montant estimé en k€	Financements Etat-Europe
<b>Schéma global d'aménagement et cohérence des actions projetées dans le cadre du PAPI d'intention</b>			
Animation de la démarche par du personnel dédié (un chargé de mission à 100% et le coordonnateur des opérations de gestion de l'eau pour 20%) pour 3 ans (2011-2014)	SMAC	65/an, soit 195	Année 1 : 40% Etat et 40% FEDER année 2 : 30% Etat et 50% FEDER année 2 : 30% Etat <b>soit 65 k€ Etat et 58,5 k€ FEDER</b>
Élaborer le schéma global d'aménagement et de gestion des risques liés aux inondations	SMAC	400	50% Etat

<b>ETUDES LIEES AU SCHEMA GLOBAL D'AMENAGEMENT</b>			
Améliorer la connaissance de l'aléa en intégrant l'approche historique et géomorphologique dans les études de connaissance	Etat	400	100% Etat
Etudier les conditions de l'amélioration de rétention de l'eau à la parcelle sur les terrains agricoles et forestiers et de lutte contre le ravinement	À définir	50	50% Etat
Elaborer un plan d'alerte et de secours	SMAC	Inclus dans animation	
Elaborer un plan de communication auprès du grand public pour retrouver une culture du risque d'inondation	SMAC	45 k€/an soit 135 k€	50% Etat
Assurer la cohérence des volets inondation des Plans Communaux de Sauvegarde sur le bassin versant	SMAC	Inclus dans animation	
Réviser les PPRi sur la base d'une doctrine « Cours d'eau cévenols du bassin versant de l'Ardèche »	Etat	Action des services de l'Etat	100% Etat
Intégrer la prévention des inondations dans le SAGE	SMAC	Inclus dans animation	
Intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme	Collectivités ou leur groupement compétents	Inclus dans animation	
Évaluer les besoins en terme de réduction de la vulnérabilité	Etat	50	100% Etat
<b>PREMIERES ACTIONS</b>			
Stabilisation de berges dans la traversée de la ville de Vals des Bains	SMAC	80	50% Etat
Etudier les modalités de compensation de l'imperméabilisation des sols sur le bassin versant du Bourday	SMAC	50	50% Etat
<b>TOTAL sur la base de 4 années</b>		<b>1360</b>	

## 5 - OBJECTIF « GERER LES DEBITS D'ETIAGE »

### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

La gestion quantitative est l'un des enjeux majeur du bassin versant de l'Ardèche avec des situations contrastées quant à la disponibilité de la ressource (cours d'eau en déséquilibres quantitatifs, axes soutenus). Le contexte méditerranéen de très forte variation de l'hydrologie s'accompagne de besoins en eau maximum à la période la plus sensible.

Or, le réseau de mesure actuel des débits des cours d'eau du bassin ne permet qu'une connaissance partielle des débits d'étiage alors que c'est une base essentielle pour la mise en place d'une gestion quantitative durable, et gérer les situations de sécheresse.

⇒ **OBJECTIF GENERAL I - ATTEINDRE ET MAINTENIR LE BON ETAT EN REDUISANT LES DESEQUILIBRES QUANTITATIFS**

*IA - Renforcer la gestion collective en s'appuyant sur un réseau de suivi, une expertise de bassin et s'assurant de son efficacité à l'exutoire du bassin versant*

L'ambition partagée est de construire une politique de gestion de l'eau sur la base de la définition d'objectifs de débits et d'une fréquence de défaillance. Les travaux réalisés dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages ont démontré l'importance de la connaissance de la ressource et du pilotage collectif des étiages. La stratégie consiste donc à organiser ce pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés, en s'appuyant sur l'amélioration de la connaissance de la ressource et des usages préleveurs.

*IB - Respecter les équilibres quantitatifs des masses d'eau et donner la priorité de réduction des déséquilibres aux bassins déficitaires*

Objectif rappelé pour mémoire car non traité dans le contrat de rivière.

*IC - Optimiser l'existant et agir sur la ressource*

Objectif rappelé pour mémoire car non traité dans le contrat de rivière.

### Avancement technique des opérations du contrat de rivière et réponses apportées au SAGE

✓ **Objectif « gestion quantitative »**

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- **b.4** - Assurer la gestion de l'étiage sur la base d'un réseau hydrométrique performant, d'un tableau de bord de la ressource et des prélèvements et d'une gouvernance adaptée

Groupe : Améliorer les connaissances en matière de débits d'étiage							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau	Avancement technique	Montant prévisionnel HT
OP-B3-2	1	Mise en place d'un réseau de suivi des étiages	SMAC	2008	Toutes		150 000 €

Cette opération a été inscrite en 2007 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Ardèche Claire dans l'attente des résultats des études préalables du SAGE.

Le plan de gestion des étiages du bassin versant de l'Ardèche, réalisé en 2007, a abouti à la proposition d'un réseau de suivi hydrométrique dans le document du SAGE Ardèche :

- reprise des points stratégiques de référence désignés par le SDAGE pour le bassin versant de l'Ardèche (2 stations sur la vallée de l'Ardèche : Ardèche à Meyras et Ardèche à Saint Martin d'Ardèche) ;
- proposition par le SAGE de deux points complémentaires : l'Ardèche à Vogüé et l'Auzon sur une station à créer.

La plupart des stations (hormis l'Auzon qui doit faire l'objet d'une analyse complémentaire quant à sa pertinence et sa faisabilité) sont sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

**Perspectives 2012-2014 :**

- Cette thématique ne sera pas déclinée dans le programme révisé, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre étant hors programmation du Contrat de Rivière (2014).

## **SYNTHESE**

- La gestion des débits d'étiage relève de la mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche.
- **Mise en œuvre du SAGE et du PdM :** L'étude Volumes Prélevables est en cours de finalisation et l'étude Ressources Majeures est en préparation.

## 6 - OBJECTIF « INFORMER, ANIMER ET SUIVRE LE CONTRAT DE RIVIERE »

### Les objectifs généraux et les sous objectifs du SAGE Ardèche

⇒ **OBJECTIF GENERAL 5 – ORGANISER LES USAGES ET LA GOUVERNANCE**

#### **5A - Assurer la réussite de la mise en œuvre du SAGE**

La réussite de la mise en œuvre du SAGE passe par une organisation efficace des collectivités et des instances de gouvernance et par la mise en œuvre et l'identification de nouveaux circuits de financement. Par ailleurs, l'un des enjeux majeurs pour l'atteinte du bon état et la prévention du risque inondation est de retrouver la culture de l'eau en sensibilisant les populations – nouveaux arrivants et populations en place – sur les particularités du cycle méditerranéen de l'eau.

**5B - Organiser l'occupation de l'espace et garantir la cohérence des politiques publiques en favorisant l'émergence d'outils à portée globale**

Pour mémoire car n'entre pas dans le cadre opérationnel du contrat de rivière.

**5C - Garantir l'équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux en leur apportant un cadre juridique et garantir le bon état sanitaire de l'eau sur les zones de baignade publique**

Détail dans l'objectif 3 du contrat de rivière.

**5D - Mieux connaître pour mieux protéger et mieux évaluer**

Le SAGE vise la mise en œuvre de partenariats forts avec le monde scientifique. Par ailleurs, afin de piloter les actions du SAGE, la mise en œuvre du SAGE doit s'accompagner d'une centralisation de l'ensemble des données qui permettront d'effectuer le suivi et l'évaluation du SAGE.

### Avancement technique des opérations du contrat de rivière et réponses apportées au SAGE

#### Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :

- c.9 – Assurer le financement de la mise en œuvre du SAGE et de la politique de l'eau

Groupe : Animation, coordination: postes							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau concernée(s)	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-C1	1	Poste de coordonnateur des opérations de gestion de l'eau	SMAC	2007-2011	Toutes		372 001 €
OP-C2	1	Poste de Chargé de mission Contrat de Rivière	SMAC	2007-2011	Toutes		266 012 €
OP-C3	1	Poste de technicien de Rivière Ardèche	SMAC	2007-2011	Toutes		238 689 €
OP-C4	1	Poste de technicien de Rivière affluents	SMAC	2007-2011	Toutes		211 087 €
OP-C13	1	Poste d'assistant Contrat de Rivière	SMAC	2010-2011	Toutes		

Depuis 2007, sur les quatre postes inscrits au Contrat de rivière, il y a eu très peu de temps de poste vacant ce qui contribue à la réussite de l'engagement du Contrat.

Suite à l'adhésion au Syndicat Ardèche Claire en 2010 de 19 nouvelles communes principalement situées sur les bassins versants de la Ligne, du Salindre et de l'Auzon de St Sernin, une étude diagnostique a été menée en vue d'identifier les opérations à intégrer au Contrat de Rivière à l'occasion de sa révision mi-parcours. Un poste d'assistant Contrat de Rivière a permis de mener à bien cette démarche en 2011.

N.B : Sur les 4 postes inscrits au Contrat de Rivière, 3 postes sont occupés par des titulaires (dont 1 en cours de titularisation).

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- c.4 - Renforcer et mutualiser les réseaux de suivi des eaux superficielles et souterraines dans le cadre d'un Schéma du Bassin des Données sur l'Eau et des zones indispensables au maintien de la biodiversité

Groupe : Suivis, évaluation : mesures et études							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau concernée(s)	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-C6	1	Réseau opérationnel de suivi et d'évaluation de l'état des masses d'eau	SMAC	2008-2011	421, 1308, 419, 411a, 411b, 11447, 12093		221 400 €
OP-C6'	1	Suivi de la qualité de la Ligne et de ses affluents	SMAC	2011	11194		
OP-C8	1	Programme de conservation du Peuplier Noir - Site B'1 et B5	SGGA-SMAC	2008	411a, 411b		33 000 €
OP-C9	1	Inventaire et suivi de la moule d'eau douce du site B'1	SGGA-SMAC	2008	411a, 411b		9 000 €
OP-C10	1	Programme de suivi des frayères d'Aloses sur l'Ardèche	MRM	2009	Toutes		150 000 €
OP-C11	1	Observatoire de l'Apron du Rhône	Fédé Pêche-CSP-SMAC	2009	Toutes		138 000 €
OP-C5	1	Bilan, évaluation et prospective du Contrat de Rivière	SMAC	2010			25 000 €

Le réseau de suivi opérationnel de l'état des masses d'eau est mis en œuvre depuis 2008. Ce suivi a permis de compléter les connaissances sur les masses d'eau, et d'affiner l'expertise des masses d'eau par des points complémentaires.

Compte tenu du projet d'extension du périmètre du Contrat et du bilan des connaissances acquises au cours des 4 années de suivi, cette fiche action nécessite d'être actualisée.

Le programme de conservation du Peuplier Noir est une opération en lien direct avec la mise en œuvre du programme Natura 2000 du site B'1. Les Documents d'Objectifs des deux sites B'1 et B5 ont actuellement en cours de révision. Un programme de recherche de l'INRA est en cours sur cette thématique, et il apparaît plus pertinent d'attendre les résultats de l'étude pour définir des actions à engager.

Les opérations d'inventaires et de suivis d'espèces emblématiques et indicatrices de l'état des milieux (moule d'eau douce, alose, apron) sont liées aux programmes Natura 2000, Plan National d'Actions en faveur de l'Apron et Plan de gestion des Migrateurs. Les opérations inscrites en 2007 nécessitent une actualisation pour prendre en compte l'évolution de ces programmes.

L'opération de bilan et d'évaluation du Contrat a été réalisée en interne pour sa partie « mi-parcours ». Un bilan et une évaluation finale du programme seront réalisés en 2014.

**Disposition(s) du SAGE mise(s) en œuvre :**

- **c.7** - Communiquer auprès du grand public pour retrouver une culture méditerranéenne de l'eau dont la culture du risque

<b>Groupe : Information, communication : plan de communication</b>							
N°OP	Priorité	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année au contrat	Masse(s) d'eau concernée(s)	Avancement technique	Montant prévisionnel
OP-C12	1	Plan de communication et d'information	SMAC	2007-2011			125 000 €
OP3-C1	3	Création d'une maison de l'Eau à Aubenas	Aubenas	2009			2 000 000 €

Le plan de communication et d'information est mis en œuvre depuis 2007. Aujourd'hui, le Syndicat Mixte Ardèche Claire souhaite développer des actions de sensibilisation auprès des scolaires dans la seconde partie du programme.

L'opération Création d'une maison de l'Eau a été abandonnée compte tenu du montant d'investissement qu'elle représente. L'abandon de cette opération, classée en priorité 3, ne remet pas en cause les objectifs du Contrat.

## **SYNTHESE**

▪ **Indicateurs de réalisation**

- taux d'engagement technique des actions : 80%
- 14 bulletins Inf'Eau dont 8 en diffusion mail
- 18 soirées grand public (1 180 personnes) et inauguration des passes à poissons
- réalisation de 2 reportages vidéo (débardage à cheval et gestion et l'entretien des cours d'eau)
- 66 articles parus dans la presse

▪ **Objectifs et avancement**

- très bon engagement des opérations d'animation, de suivi et de communication du programme

▪ **Facteurs de réussite :** volonté et mobilisation des acteurs locaux, poste dédié à la communication, postes pérennes, partenariat avec les structures locales

▪ **Difficultés observées :** RAS

▪ **Mise en œuvre du SAGE et du PdM :** développement d'opérations de sensibilisation à destination des scolaires dans le cadre du plan de communication

## BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE

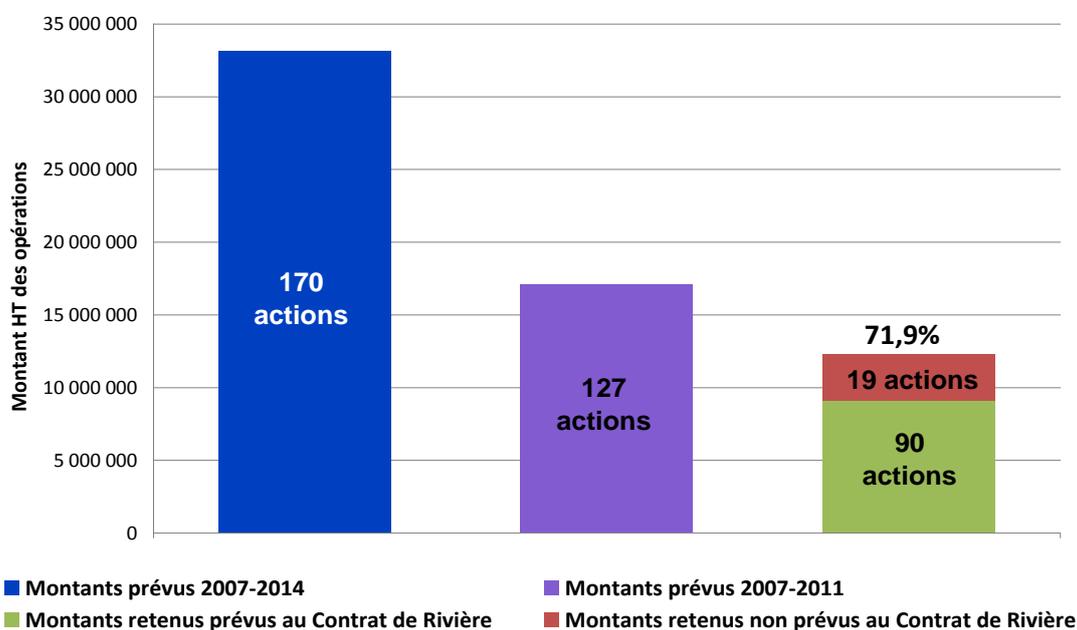
Le bilan financier du Contrat de Rivière a été établi et présenté au Comité de Rivière en octobre 2011. Le présent document de bilan reprend les éléments tels que présentés en réunion à cette date.

### I. Avancement financier

L'avancement financier représente le montant inscrit dans la demande de subvention par rapport au montant prévisionnel inscrit au Contrat ; il est exprimé en pourcentage.

Le Contrat de Rivière « Ardèche et Affluents d'amont » a été signé en novembre 2007 pour une durée de 7 ans.

#### Avancement financier global du Contrat de Rivière au 12 octobre 2011



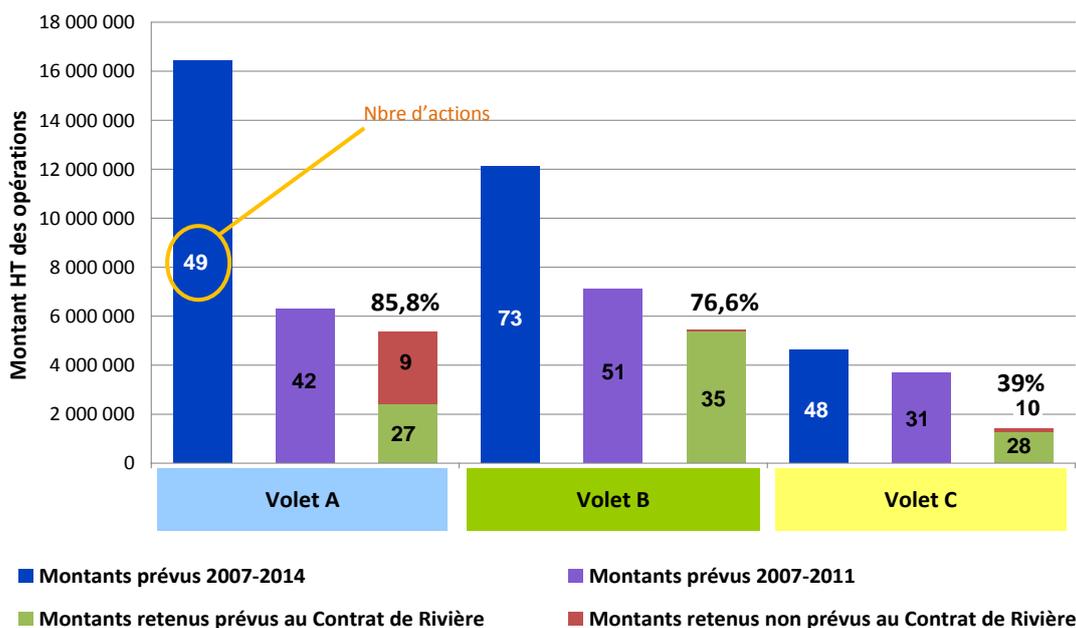
A mi-parcours, l'avancement financier des opérations programmées sur la période 2007-2011 est de 71,9% (soit 37% du total des opérations 2007-2014). Le nombre d'opérations en première moitié du Contrat est de l'ordre de 75% du total. Au regard de cet élément, le bon engagement financier révèle une bonne dynamique d'ensemble du Contrat de rivière.

Les maîtres d'ouvrages ont donc engagé pour environ 12 millions d'euros dans la première moitié du Contrat.

Cependant, les montants retenus non prévus au Contrat de Rivière représentent 34,7% de l'avancement financier. Ils concernent des surcoûts d'opérations inscrites ou des opérations non inscrites initialement et qui ont été intégrées au Contrat de Rivière en cours de mise en œuvre et qui participent à l'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau.

Le détail par volet du Contrat est illustré page suivante.

**Avancement financier du Contrat de Rivière au 12 octobre 2011**



En première analyse, le volet A est celui qui connaît le meilleur avancement financier. Cependant, environ la moitié de l'avancement financier du volet A est lié à des surcoûts d'opérations ou à des opérations intégrées au contrat en cours de mise en œuvre. Les opérations initialement inscrites sont donc faiblement engagées par rapport au prévisionnel. Ce faible engagement des opérations inscrites est contrebalancé par la réalisation d'opérations « complémentaires » participant à l'objectif d'atteinte du bon état des cours d'eau.

Le volet C est bien avancé techniquement mais présente un avancement financier faible qui s'explique par l'abandon de l'opération OP3-C1 « Maison de l'Eau » dont le montant prévisionnel est de 2 millions d'euros et qui représente 43,2% du montant total des opérations du volet C.

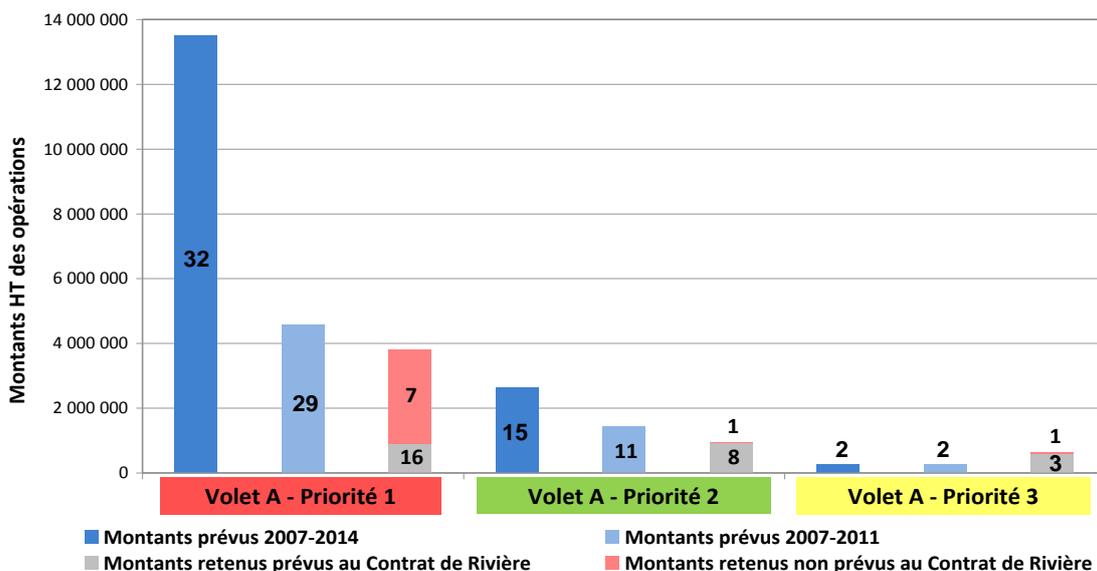
L'analyse détaillée par sous-volets et par priorités permet d'affiner la présentation ci-dessus.

• **Avancement financier du volet A**

Il convient de rappeler ce à quoi correspondent les priorités définies dans le Contrat de Rivière :

- *Priorités 1* : opérations issues des études préalables du Contrat de Rivière permettant d'atteindre le bon état des masses d'eau et de respecter les obligations réglementaires
- *Priorités 2* : opérations issues des études préalables du Contrat permettant d'atteindre des objectifs supérieurs à ceux imposés par la réglementation (réalisation au choix des maîtres d'ouvrages selon leur capacité financière et leur niveau d'ambition)
- *Priorités 3* : actions d'intérêt plus local

### Avancement financier du volet A au 12 octobre 2011



Les opérations en **priorité 3** sont très bien engagées. L'origine, principalement issue des projets des maîtres d'ouvrages, de ces opérations d'intérêt plus local, justifie leur bon avancement.

Les opérations en **priorité 2** présentent un niveau d'avancement financier inférieur au prévisionnel. Ce constat s'explique notamment par des montants d'opérations inférieurs au prévisionnel. Le nombre important d'opérations engagées indique le niveau d'ambition élevé de la part des maîtres d'ouvrages pour le territoire.

Le volet A en **priorité 1** est quant à lui marqué par le faible avancement des opérations inscrites initialement au Contrat (en gris) et la part importante des surcoûts et des opérations intégrées au Contrat en cours de mise en œuvre (en rouge).

Une analyse un peu plus détaillée des priorités 1 permet d'observer que :

- les opérations relatives aux filières de traitement des matières de vidange présentent des retards importants d'engagement (technique et financier) ;
- des opérations phares (plateforme de compostage et assainissement de la Boucle d'Aubenas) ont été engagées à des coûts moindres mais avec un retard important en raison de leur complexité ;
- la part des opérations non prévues et intégrées au Contrat concerne principalement les travaux de création d'une station d'épuration à Lavilledieu (mise en conformité ERU) ;
- des écarts entre l'estimation des montants des opérations et les montants retenus pour les demandes de subventions.

## SYNTHESE

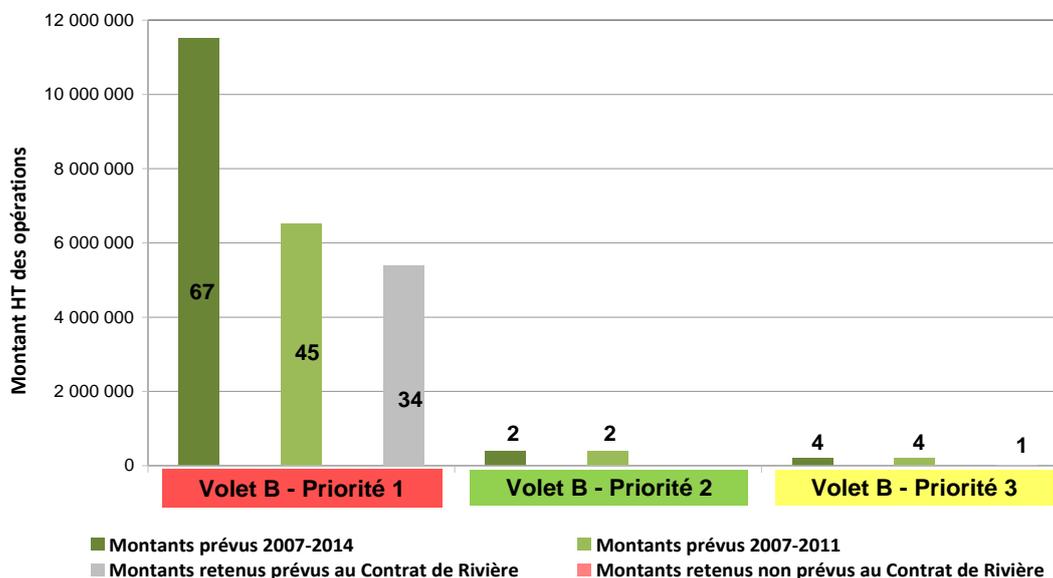
### ▪ Volet A

Bon engagement financier des maîtres d'ouvrages dans des opérations visant l'atteinte du bon état des masses d'eau et la mise en conformité réglementaire.

L'engagement des opérations liées à la thématique des boues et des matières vidange reste faible (cf. bilan technique).

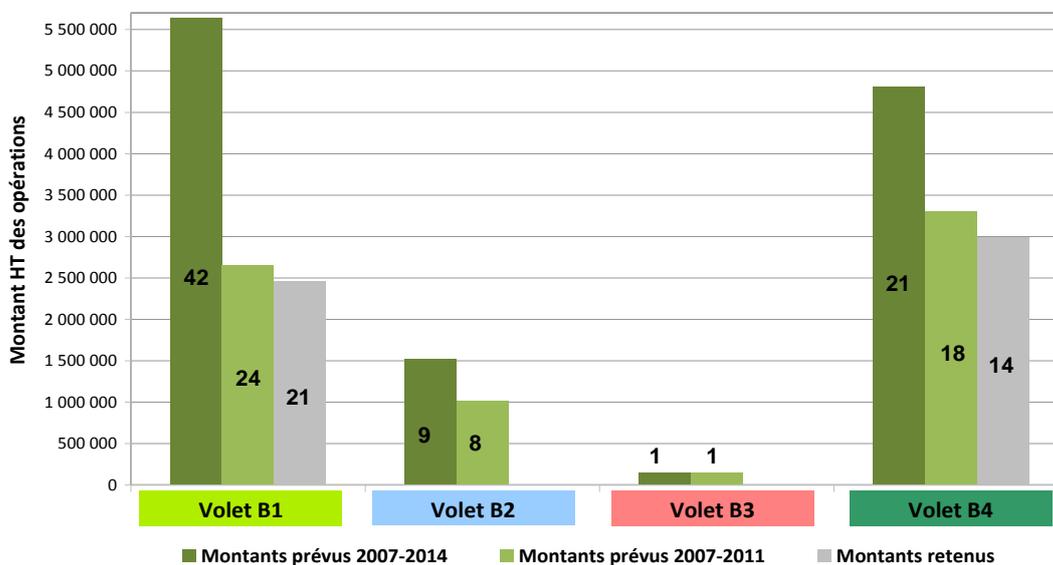
## Avancement financier du volet B

### Avancement financier du volet B au 12 octobre 2011



En ce qui concerne le volet B, les opérations en priorité I sont bien engagées, ce qui permet de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état. Au sein des priorités I, on constate toutefois des variations significatives par sous-volets.

### Avancement financier des sous volets du volet B au 12 octobre 2011



Le bon avancement financier du volet B1 est bien représentatif de son avancement technique. L'écart par rapport au prévisionnel s'explique essentiellement par le fait que certaines opérations sont en retard (étude de dépollution de Zones d'Expansion de Crues) ou en cours de préparation (passes à poisson des barrages de La Temple et de Pont d'Aubenas).

Les volets B2 et B3 ne sont quant à eux pas engagés financièrement. Pour le volet B2, 4 opérations sur 8 sont en cours de préparation technique. Dans l'attente de l'approbation du SAGE et de la

définition de ses modalités de mise en œuvre, l'unique action du volet B3 (le réseau de suivi des étiages) n'a pas encore été engagée.

L'avancement financier du volet B4 est satisfaisant. Il s'explique par l'élaboration d'un nouveau plan de financement et le dépôt des dossiers de demande de subvention pour 14 sites du programme. Il reflète l'engagement du maître d'ouvrage, mais n'est cependant pas représentatif de l'avancement technique, en retard par rapport au prévisionnel.

## SYNTHESE

### ▪ Volet B

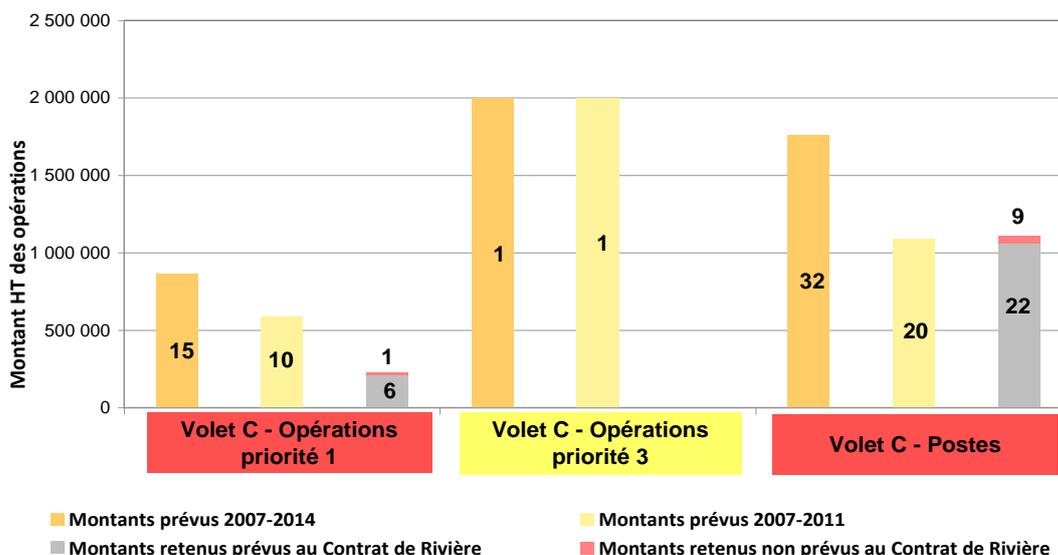
Engagement financier conforme au prévisionnel pour les opérations de restauration/gestion physique des milieux

Engagement financier faible représentatif de l'avancement technique des opérations de gestion quantitative et du risque d'inondation : vers la mise en œuvre du SAGE et du PAPI

Engagement financier non représentatif du retard technique des opérations de conciliation des usages de loisirs et de la préservation des milieux

### • Avancement financier du volet C

#### Avancement financier volet C au 12 octobre 2011



L'analyse détaillée par priorités du volet C indique que l'écart constaté entre le prévisionnel et le réalisé repose essentiellement sur 1 opération en priorité 3 abandonnée, ce qui ne remet pas en cause l'atteinte des objectifs. La non-conformité de l'avancement des priorités 1 par rapport au prévisionnel ne reflète pas le bon niveau d'engagement technique. En effet, les montants retenus sur ces opérations sont très régulièrement inférieurs au prévisionnel (plan de communication et réseau opérationnel de suivi de l'état des masses d'eau).

## SYNTHESE

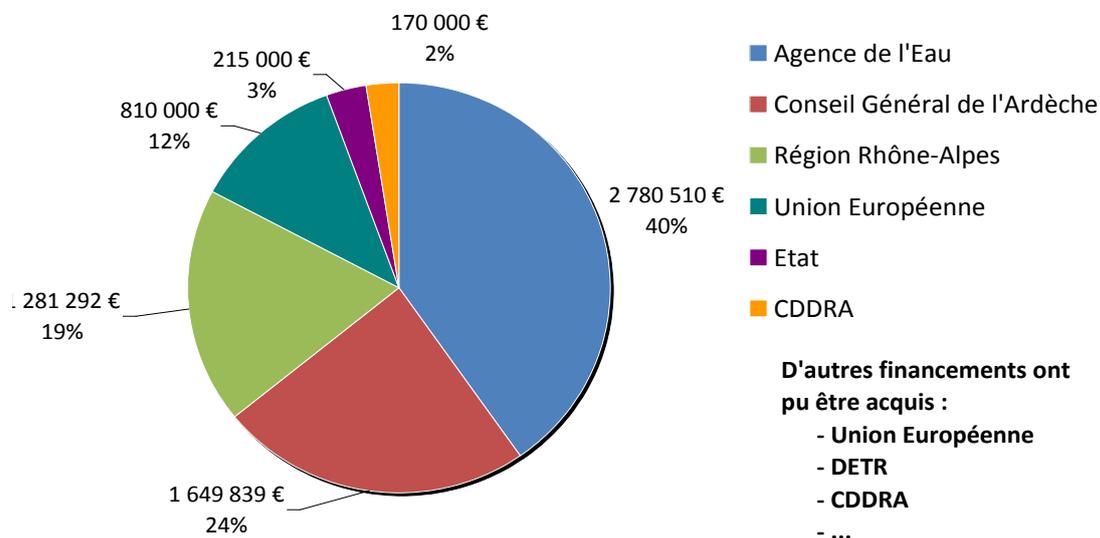
### ▪ Volet C

L'engagement financier n'est pas représentatif du bon engagement technique des opérations prioritaires pour l'atteinte des objectifs

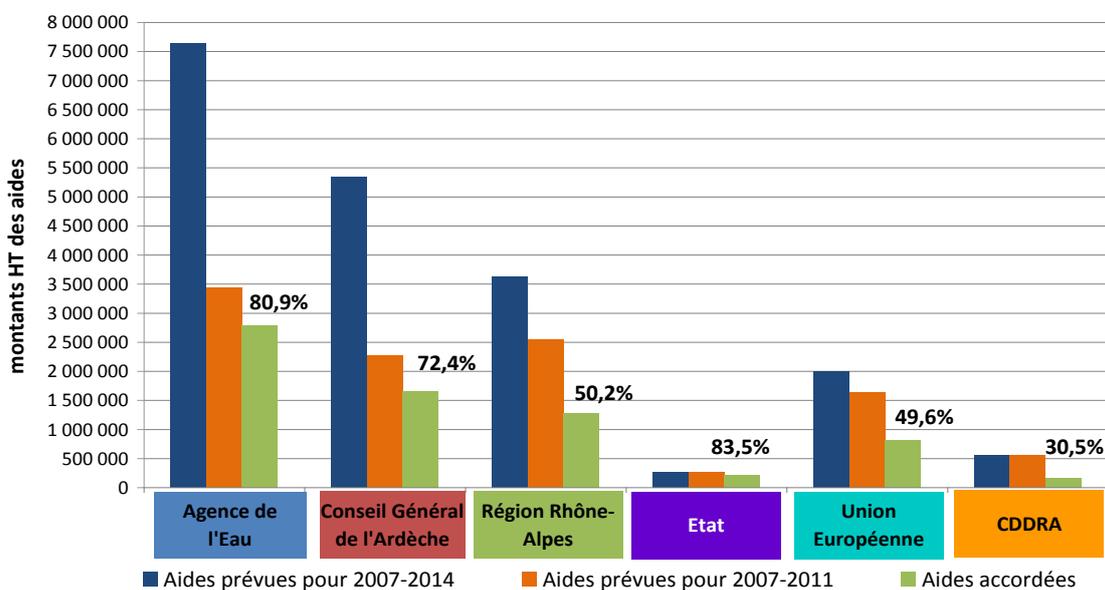
## 2. Engagement des aides

Au 12 octobre 2011, les maîtres d'ouvrages ont bénéficié de 6 908 912 € de subventions au titre des opérations du Contrat de Rivière.

### Répartition des aides accordées par les signataires du Contrat de Rivière Bilan 2007-2011



### Engagement des aides du Contrat de Rivière au 12 octobre 2011

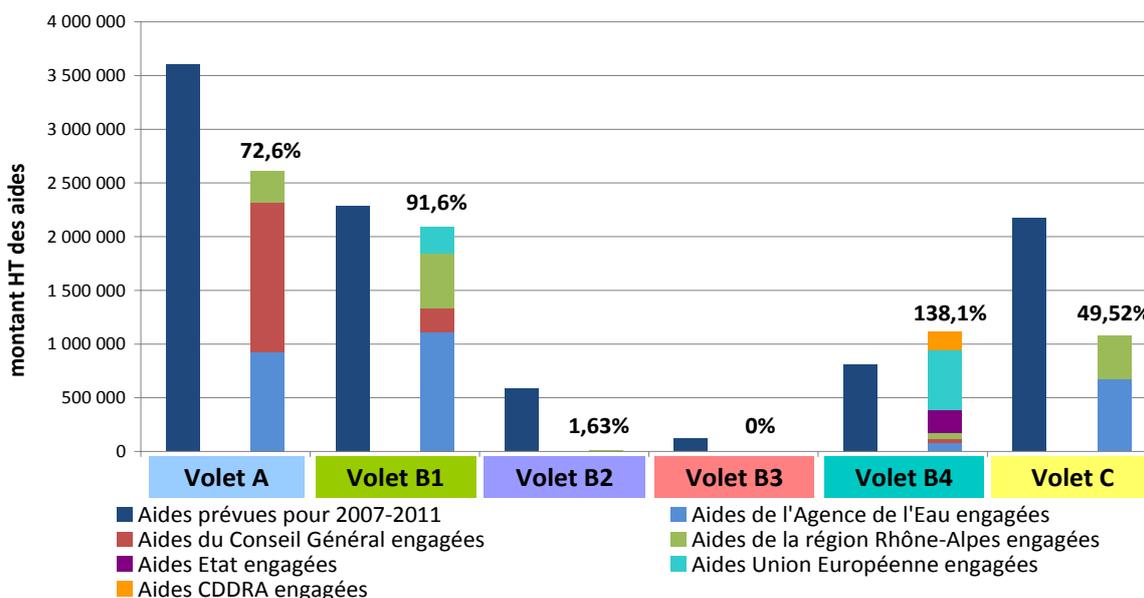


Il faut noter que certains plans de financement ont évolué entre la rédaction du Contrat et l'engagement des opérations.

L'engagement des aides est inférieur au prévisionnel et conforme à l'avancement technique et financier.

Le faible engagement des crédits de la Région (politique de l'Eau et CDDRA) est principalement expliqué par le retard pris sur les opérations du volet B4, tandis que le faible engagement des crédits européens s'explique par l'abandon de la création de la Maison de l'Eau.

**Engagement des aides du Contrat de Rivière au 12 octobre 2011**



Globalement, l'engagement des subventions est bon. Les montants des aides accordées reflètent le poids des volets A et B1 du Contrat de Rivière. On observe également que le volet B4 mobilise de nombreux partenaires financiers, dont une part importante de financements européens. Pour ce volet, l'engagement des aides largement supérieur au prévisionnel est dû à un changement de plan de financement.

En ce qui concerne le volet A, l'écart au prévisionnel s'explique en partie par le fait que l'avancement financier des opérations est inférieur au prévisionnel et par l'intégration de l'opération de création d'une station d'épuration à Lavilledieu. En effet, la totalité du montant de l'opération a été pris en compte dans l'avancement financier tandis que seulement une partie des aides est engagée à ce jour.

L'analyse de l'engagement des aides semble cohérente au regard de l'avancement financier des différents volets.

**3. Enveloppes d'aides à affecter 2012-2014**

Le bilan mi-parcours a permis de mettre en évidence des opérations :

- abandonnées ;
- dont les plans de financement ont changé ;
- dont les montants définitifs sont inférieurs au prévisionnel ;
- ou à l'inverse sont supérieurs.

Les enveloppes de la Région Rhône-Alpes à affecter aux opérations 2012-2014 intègrent la part non consommée en 1<sup>e</sup> partie du Contrat (tableau récapitulatif page suivante).

Le Département de l'Ardèche prend un nouvel engagement pour la période 2012-2014 dans le cadre d'un avenant, à hauteur de 2 181 648 € pour les opérations d'assainissement et de restauration /entretien des milieux aquatiques en priorité I du territoire Ardèche et affluents d'amont.

<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>Volet A</b>	<b>Volet B</b>	<b>Volet C</b>
Enveloppe aide 2007-2014	841 580 €	1 826 546 €	964 601 €
Consommé 2007-2011	295 500 €	858 811 €	503 375 €
Reste à affecter 2012-2014	<b>546 080 €</b>	<b>967 735 €</b>	<b>461 026 €</b> dont 210 695 € hors postes
TOTAL à affecter 2012-2014	1 724 510 € hors postes		

## SYNTHESE

▪ **Engagement des aides : 6 900 000 € pour 12 000 000 € de travaux réalisés**

**Conseil Général 07** : les aides prévues au Contrat Territorial Ardèche et affluents d'amont pour la période 2007-2011 étaient engagées à hauteur de 72.4% en octobre 2011. Depuis la dernière commission des aides, ce taux atteint 100%. Les aides non consommées par les actions du programme 2007-2011 ont été réaffectées à des opérations répondant aux objectifs du Contrat intégrées en cours de mise en œuvre (création STEP de Lavilledieu notamment).  
Un nouvel engagement sous forme d'avenant au Contrat sera pris pour la période 2012-2014.

**Agence de l'Eau RMC** : les aides de l'Agence de l'Eau prévues pour les opérations 2007-2011 du Contrat de Rivière ont été engagées à hauteur de 81%.

**Région Rhône-Alpes** : les aides de la Région Rhône-Alpes au titre de la politique de l'eau prévues pour les opérations 2007-2011 ont été faiblement engagées, notamment en raison de l'abandon de certaines opérations. D'autre part, des crédits ont été engagés et partiellement consommés, impliquant une perte de subventions pour le territoire. Les crédits non engagés et non consommés en première partie de Contrat seront réaffectés pour la période 2012-2014.

## COHERENCE AVEC LE PROGRAMME DE MESURES ARDECHE

Le programme d'actions du Contrat de Rivière Ardèche et affluents est analysé au regard des mesures de mise en œuvre du SDAGE identifiée pour l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin de l'Ardèche.

L'étude de la réponse apportée par le Contrat de Rivière à la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE sur le territoire permettra d'identifier les besoins d'actions complémentaires éventuels et de confirmer les objectifs et priorités du Contrat.

Les problèmes identifiés vis-à-vis de l'atteinte du bon état sur le bassin versant de l'Ardèche sont les suivants :

- pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses
- substances dangereuses hors pesticides
- pollution par les pesticides
- dégradation morphologique
- altération de la continuité biologique
- déséquilibre quantitatif (prélèvements et gestion hydraulique des ouvrages)

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures composé d'actions clés à mettre en œuvre pour éliminer les problèmes recensés lors de l'état des lieux. Les mesures retenues pour le BV de l'Ardèche sont répertoriées dans la grille de porter à connaissance (PAC) pour chaque masse d'eau présentée page suivante.

La **grille PAC complétée** (pages 45-46) permet d'observer en premier lieu que le programme d'actions du Contrat de Rivière répond de manière tout à fait satisfaisante au programme de mesures pour les masses d'eau superficielles, tant pour les mesures de base que pour les mesures complémentaires.

Les masses d'eau souterraines ne sont pas traitées par le programme opérationnel du Contrat de Rivière.

Des mesures supplémentaires concourant à l'atteinte des objectifs de bon état apparaissent également dans le programme d'actions du Contrat, notamment pour l'acquisition de connaissances et la mise en œuvre de plan de gestion physique des milieux.

Les mesures de base ou complémentaires non traduites par un programme opérationnel dans le Contrat de Rivière sont les suivantes :

- **les mesures concernant les substances dangereuses :**

Une opération nationale de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) a été lancée. Son objectif consiste à surveiller et quantifier les flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des ICPE, ainsi qu'à surveiller la présence de micropolluants dans les rejets de stations de traitement des eaux usées traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 600 kg de DBO5/j. Sur le bassin de l'Ardèche, 12 industriels et 2 STEP ont été ciblés.

⇒ Inscription des actions de mise en œuvre pour mémoire dans le Contrat de Rivière

– **la réalisation des profils de baignade :**

La nouvelle directive que la qualité des eaux de baignade, qui remplacera progressivement la directive actuelle, reprend les obligations de la directive de 1976 en les renforçant et en les modernisant. La gestion du risque pour la santé y est renforcée via la réalisation d'un « profil » des eaux de baignade, qui doit identifier et étudier les sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Ce profil permet de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade.

⇒ Ajout d'une action mutualisée de réalisation des profils de baignade dans le Contrat de Rivière, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Ardèche Claire

– **l'atteinte de l'équilibre quantitatif :**

La gestion quantitative de la ressource a été étudiée dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ardèche. L'étude de détermination des volumes prélevables est en cours de finalisation sur le bassin versant de l'Ardèche et les modalités de mise œuvre des résultats d'étude et des dispositions du SAGE seront déterminées en 2012.

⇒ Mise en œuvre à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche > SAGE

– **la pollution par les pesticides ;**

Les masses d'eau concernées par la mesure 5D01 « Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles » sont peu connues. Une confirmation de la dégradation de l'état de ces masses d'eau par les pesticides est proposée avant mise en œuvre d'actions visant la réduction des flux entrants.

⇒ Mise en place de campagnes d'analyse de la qualité de l'eau (biologie et physico-chimie) pour acquisition de connaissance sur les masses d'eau concernées

⇒ Développement d'actions de communication et d'information sur la réduction des intrants chimiques en agriculture en partenariat avec les acteurs locaux

– **la continuité biologique et la dégradation morphologique**

L'inventaire des ouvrages faisant obstacle à la continuité biologique révèle un nombre de barrages et de seuils très importants sur les hautes vallées et le bassin de la Ligne. Ces ouvrages présentent des situations variées quant à leur vocation et au maintien ou non d'un usage. En raison de leur nombre et de la propriété privée ou inconnue, la restauration de la continuité ne paraît pas envisageable d'ici 2014. D'autre part, le bilan des actions de décloisonnement menées en 2009 a fait apparaître que les leviers réglementaires et financiers sont les plus appropriés pour inciter à la création d'ouvrages de franchissement. Les ouvrages lots 1 et 2 sont ajoutés pour mémoire dans le programme.

Il est envisagé d'intégrer cette problématique à l'élaboration d'un plan de gestion physique des milieux à l'échelle du périmètre du Contrat. Ce plan de gestion aurait pour objectif une approche globale des entrées espaces de mobilité, ripisylve, continuité, transport solide, zones humides..., à l'échelle du sous-bassin de l'Ardèche.

⇒ Appui aux maîtres d'ouvrages pour la préparation et la réalisation des travaux de restauration de la continuité

⇒ Inscription d'une action d'Elaboration de plan de gestion physique des milieux

ARDECHE SAGE/CONTRAT DE RIVIERE		Libelle masse d'eau	L'Ardec de sa source à la confluence avec la Fontolière	La Fontolière	L'Ardec de la Fontolière à l'Auzon	L'Ardec de la confluence de l'Auzon à la confluence avec l'Ibie	L'ibie	L'Ardec de la confluence de l'Ibie au Rhône	La Volane	ruisseau de vaudare	ruisseau de l'enfer	ruisseau du moze	ruisseau l'arnave	ruisseau du tourre	le rieu sec	ruisseau le rounel	ruisseau de remerquer	valat d'aiguèze	ruisseau de poursuille	rivière la bourges	rivière le luol	rivière la ligne
Date d'élaboration :	31/01/2012	N° masse eau	FRDR421	FRDR1308	FRDR419	FRDR411a	FRDR412	FRDR411b	FRDR420	FRDR10271	FRDR10338	FRDR10384	FRDR10482	FRDR10589	FRDR10595	FRDR10620	FRDR10895	FRDR10896	FRDR10914	FRDR10953	FRDR1162	FRDR11194
		Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau		ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau		ME naturelle cours d'eau								
		Etat écologique 2008 - indice de confiance	TBE -1	TBE -1	MOY -1	ME -1	BE -2	BE -2	BE -2	TBE -2	BE -2	MOY -1	MOY -1	BE -2	MOY -3							
		Etat chimique 2008 - indice de confiance	BE -2	BE -2	BE -1	BE -3	BE -3	BE -3	Pas Bon -3	BE -2	BE -2			BE -2	BE -3							
		Objectif d'état écologique	bon état 2015	2015	bon état 2021	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2027	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021
		Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
		Objectifs de bon état	2015	2015	2021	2021	2015	2015	2021	2015	2015	2027	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021
		Causes de dérogation - paramètre	/	/	Faisabilité technique - continuité	Faisabilité technique - continuité	/	/	Faisabilité technique - substances prioritaires	/	/	Faisabilité technique - morphologie, nutriments et pesticides	Faisabilité technique - nutriments et/ou pesticides, morphologie	/	/	/	/	/	/	/	/	Faisabilité technique - matières organiques et oxydables

Source : Programme de mesures

Source : SDAGE

Source : Programme de mesures

**Problèmes à traiter**      **Dispositions du SDAGE**      **N° mesure**      **Intitulé mesure**

**POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE"**

3 - Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	A13	Directive ERU > mises en conformité			X	X	X		X													X	
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé		C		C	C	C	X														
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)		C	C	C	C	C	C	C													
7 - Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																					
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																					
6 - Substances dangereuses hors pesticides	A1_a_7	Directive Substances > 1 -surveillance des rejets et 2-réduction des rejets			C	C		C															
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses																					
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																					
8 - Risque pour la santé	A9_10	Directive Baignade > élaboration du profil de baignade																					
	A11	Directive Eau Potable > mise en place des périmètres de protection des captages AEP		C																			
	5E 01	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable																					

**FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"**

12 - Altération de la continuité biologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison			/	C																	
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison																					
9 - Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			/	C																	
	6A-01	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau		X	X	X	X	X	X	X									X	X			
13- Menace sur le maintien de la biodiversité	A18	Directive Habitat, Faune, Flore > élaboration du document d'objectif (DOCOB)						C	C			C		C	C								

**EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"**

14 - Déséquilibre quantitatif	C	Utilisation efficace et durable de l'eau > 1-étude de détermination des volumes prélevables globaux et 2-révision des autorisations de prélèvements suite à l'étude		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	6A-13	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants			C	C	C		C														
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																					
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			/	C																	

**INONDATIONS - OF 8 "GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"**

Risque inondation				/	/	C	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
-------------------	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4**

Prévention - non dégradation - socio-éco ...																							
Commentaire : actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?						Des actions complémentaires de déclassement sont intégrées au programme 2012-2014			Des actions complémentaires de déclassement sont intégrées au programme 2012-2014				Des actions de gestion hydromorphologique et d'amélioration des connaissances des sources de pollution sont intégrées au programme 2012-2014										Intégration de cette ME au Contrat et intégration d'actions d'amélioration du traitement des rejets et d'acquisition de connaissances au programme 2012-2014

<b>CODES COULEUR :</b>																							
<b>Mesures :</b>																							
les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaire à l'atteinte du bon état)																							
les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)																							
les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale																							

Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amont – Bilan mi-parcours – janvier 2012

ARDECHE SAGE/CONTRAT DE RIVIERE													Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	Socle cévenol Bvde l'Ardèche et de la Cèze	Calcaires ugoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les BV de la Cèze et de l'Ardèche	Alluvions du Rhône des basses vallées Ardèche et Cèze	Formations volcaniques du plateau des Colons	Formations tertiaires des côtes du Rhône					
Date d'élaboration :	31/01/2012												FR_D0_507	FR_D0_118	FR_D0_607	FR_D0_129	FR_D0_324	FR_D0_700	FR_D0_518					
	N° masse eau	FRDR11251	FRDR11401	FRDR11447	FRDR11472	FRDR11534	FRDR11711	FRDR11752	FRDR12050	FRDR12071	FRDR12078	FRDR12093	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine					
	Statut	ME naturelle cours d'eau		ME naturelle cours d'eau		ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau		ME naturelle cours d'eau															
	Etat écologique 2008 - indice de confiance	MOY - 1		BE - 2		MOY - 1	BE - 2	BE - 2	BE - 2	TBE - 2	TBE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2			
	Etat chimique 2008 - indice de confiance			BE - 2		BE - 2	Pas Bon - 3	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	Pas Bon			
	Objectif d'état écologique	2021		2015		2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015			
	Objectif d'état chimique	2015		2015		2015	2027	2015	2015	2015	2015	2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2021	bon état chimique 2021			
	Objectifs de bon état	2021		2015		2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021			
	Causes de dégradation - Paramètre	Faisabilité technique - nutriments et/ou pesticides, morphologie		/		Faisabilité technique - morphologie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Faisabilité technique - pesticides			
Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure																			Opérations Contrat de Rivière réalisées ou en cours de réalisation	Opérations Contrat de Rivière à venir	
<b>POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE"</b>																								
3 - Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	A13	Directive ERU > mises en conformité																				OP-A1 / OP-A7	OP-A19	
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé																				OP-A2 / OP-A3 / OP2-A4 / OP2-A12 / OP2-A13	OP-A2 / OP-A3 / OP-A4 / OP-A6 / OP-A7	
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)																				OP2-A2 / OP2-A6 / OP2-A7 / OP2-A12	OP-A15	
7 - Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																						
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																						
6 - Substances dangereuses hors pesticides	A1_a_7	Directive Substances > 1 -surveillance des rejets et 2-réduction des rejets																					Mise en œuvre du RSDE par la DREAL et la DDT	
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses																						
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																						
8 - Risque pour la santé	A9_10	Directive Baignade > élaboration du profil de baignade																						
	A11	Directive Eau Potable > mise en place des périmètres de protection des captages AEP																					OP-A18	
	5E 01	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable																					
<b>FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"</b>																								
12 - Altération de la continuité biologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison																					OP-B1-8 / OP-B1-9 / OP-B1-10 / OP-B1-11	OP-B1-12 / OP-B1-13 / OP-B1-14
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison																					OP2-B1-1 / OP2-B1-2	
9 - Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel																					OP-B1-6	OP-B1-7
	6A-01	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																				OP-B1-1 / OP-B1-2 / OP-B1-3 / OP-B1-17	
13- Menace sur le maintien de la biodiversité	A18	Directive Habitat, Faune, Flore > élaboration du document d'objectif (DOCOB)																					Révision du DOCOB site Natura 2000 B'1 en cours par la structure animatrice (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche)	
<b>EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"</b>																								
14 - Déséquilibre quantitatif	C	Utilisation efficace et durable de l'eau > 1-étude de détermination des volumes prélevables globaux et 2-révision des autorisations de prélèvements suite à l'étude																					Plan de gestion des Etages réalisé, Etude de Détermination des Volumes Prélevables en cours, et élargissement des périodes de soutien d'étiage débuté, dans le cadre du SAGE Ardèche	
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																						
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																						
	6A-13	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants																					
		3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																					
		3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel																				OP-B1-6	OP-B1-7
<b>INONDATIONS - OF 8 "GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"</b>																								
Risque inondation													/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Opérations prévues dans le cadre du PAPI
<b>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4</b>																								
Prévention - non dégradation - socio-éco ...																								
Commentaire : actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?		Des actions de gestion hydromorphologique et d'amélioration des connaissances des sources de pollution sont intégrées au programme 2012-2014		L'élaboration d'un programme de gestion physique est intégré au programme 2012-2014																				
<b>CODES COULEUR :</b>																								
<b>Mesures :</b>		<b>Contribution du contrat/SAGE aux mesures :</b>																						
: les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaire à l'atteinte du bon état)																								
: les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)																								
: les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale																								

## **BILAN ET PERSPECTIVES**

Le Contrat de Rivière Ardèche et affluents met en œuvre le programme de mesure du SDAGE et les dispositions du SAGE sur son territoire au travers d'actions notamment de l'amélioration du traitement des rejets domestiques et d'actions de restauration ou de gestion physique des milieux. Le programme d'actions du Contrat de Rivière développe également des opérations spécifiques à la valorisation des boues et matières de vidange, ainsi qu'à l'accompagnement par la communication et l'information du public ou encore au suivi et acquisition de connaissances sur l'état des masses d'eau.

Le bilan technique et financier à mi-parcours est satisfaisant et illustre l'engagement de l'ensemble des acteurs du programme, ainsi que la mobilisation autour des enjeux de la gestion de l'eau sur un territoire économiquement et historiquement lié à ses rivières.

**A partir des données analysées, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir quant à l'atteinte des objectifs du SDAGE 2015.**

Le travail de concertation et d'analyse nécessaire à l'établissement du bilan mi-parcours a permis d'identifier des pistes d'amélioration et des besoins d'actualisation du programme aux évolutions du contexte.

En effet, l'ajustement du programme d'actions du Contrat va permettre :

- De compléter la réponse apportée à la mise en œuvre du SDAGE, du Programme de mesures et du SAGE. Pour rappel, le Contrat a été élaboré en 2004-2006, soit avant l'approbation du SDAGE en 2009 et du SAGE en 2012.
- D'intégrer les éléments de connaissance apportés par les études menées durant la première moitié du Contrat (Etudes de définition, réseau opérationnel de suivi de la qualité des masses d'eau, études diagnostics des systèmes d'assainissement)
- D'actualiser les plans de financements et les coûts de certaines opérations
- D'étendre le programme aux nouveaux territoires suite à l'adhésion au projet de 15 communes
- De prendre en compte les nouveaux projets participant aux objectifs du Contrat.

D'autre part, pour les opérations relatives à la thématique inondation, le PAPI devient l'outil de mise en œuvre privilégié. Il se substitue donc au Contrat de Rivière sur le volet B2.

Enfin, le Contrat de Rivière intègre totalement Contrat Territorial du Département Ardèche et affluents d'amont pour la période 2012-2014, comme prévu à la signature du Contrat en 2007, dans un objectif de cohérence renforcée.

La mise en œuvre du Contrat de Rivière au cours de la période 2007-2011 a été confrontée à des difficultés d'avancement des opérations liées à la valorisation des boues et matières de vidange et à des pertes de crédits liées à des annulations d'opérations engagées ou réalisées à des coûts moindre.

La stratégie de valorisation locale des boues et matières de vidange va s'appuyer sur une étude conduite en 2010-2011. La liste des opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie sera donc consolidée dans la deuxième moitié du Contrat, avec un appui soutenu aux maîtres d'ouvrages.

L'animation du Contrat de Rivière s'attachera à renforcer le mode de gouvernance et de suivi des engagements financiers, par une accélération du rythme des réunions de bilan (1/semestre) jusqu'à la fin du Contrat, et par la mise en place d'outils de contrôle de gestion plus détaillés.

## Actualisation du programme proposée en réponse aux conclusions du bilan mi-parcours

Le programme actualisé est présenté dans le tableau pages suivantes

Les niveaux de priorité des actions sont définis comme suit :

**Priorité 1 : Obligations réglementaires**

Mise en œuvre du SDAGE (PdM) et du SAGE

Opérations permettant l'atteinte du bon état des masses d'eau

**Priorité 2 : Opérations supplémentaires répondant aux orientations du SDAGE**

**Priorité 3 : Opérations d'intérêt plus local, présentant un avancement technique suffisant**

Le prévisionnel de consommation des enveloppes d'aides par le programme actualisé est présenté dans les tableaux ci-dessous :

<b>Conseil Général 07</b> <i>Territoire Ardèche et affluents d'amont</i>	<b>Montant prévisionnel des opérations</b>	<b>Montant prévisionnel des aides</b>
<b>Opérations éligibles en priorité I</b>	<b>27 634 230 €</b>	<b>2 103 201 €</b>
Assainissement	26 766 600	1 929 675 €
Entretien rivières	867 630 €	173 526 €

<b>Enveloppe d'aide</b> <i>Ardèche et affluents d'amont</i>	<b>2 181 648 €</b>	<b>Consommation prévisionnelle = 96%</b>
--	--------------------	--

<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>Volet A</b>	<b>Volet B</b>	<b>Volet C</b>
Enveloppe à affecter 2012-2014	546 080	967 735	210 695
Montant prévisionnel opérations éligibles 2012-2014	10 708 492	4 360 471	345 050
Consommation prévisionnelle aides 2012-2014	657 748	743 954	91 515
<b>Taux de consommation prévisionnelle</b>	<b>120%</b>	<b>77%</b>	<b>43%</b>

**VOLET A**

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant HT	Source	Faisabilité 2014	Priorité	Groupe
<b>Obligations réglementaires</b>							
OP-A-2b AV-A-1	Création STEP intercommunale Rive Gauche (boucle d'Aubenas)	SEBA	6 600 000 €	CRIV	2014	1	mesures de base
OP-A-5	Raccordement de la STEP de Vogüé à la STEP de St Maurice/Lanas	Vogüé, St Maurice d'Ardèche, Lanas	1 200 000 €	CRIV	2013-2014	1	obligations réglementaires
<b>Total Obligations réglementaires</b>			<b>7 800 000 €</b>				
<b>Mise en œuvre du SDAGE - mesures complémentaires du programme de mesures</b>							
OP-A-2a AV-A-2	Amélioration STEP de Tartary et Bourdary + traitement plus poussé du P + Pré-traitement des MV	Aubenas - Syndicat du Bourdary	8 495 500 €	CRIV	2014	1	mesures complémentaires
OP-A-6	Mise en place d'un traitement plus poussé N, P - STEP de Ruoms	SEBA	540 000 €	CRIV	2014	1	mesures complémentaires
AV-A-3	Equipements d'amélioration de la STEP - Jaujac	Jaujac	<i>pour mémoire</i>	CRIV		1	mesures complémentaires
AV-A-4	Etude préalable à la création d'une STEP - Thueyts	Thueyts	<b>a définir</b>	AAP	2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
<b>Total mesures complémentaires du PDM</b>			<b>9 035 500 €</b>				
<b>Mise en œuvre directe du SAGE</b>							
OP-A-8 AV-A-5	Création d'une plateforme de compostage normalisée des boues d'épuration	SEBA, Aubenas, Villeneuve de Berg,	10 000 000 €	CRIV	2014	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-A-10	Equipement préalable STEP > 2500 EH	Salavas	176 000 €	CRIV	2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-A-11	Equipement préalable STEP < 2500 EH	St Maurice d'Ardèche	180 000 €	CRIV	2013-2014	1	Mise en œuvre directe du SAGE
AV-A-9	Interventions sur les système d'assainissement (Meyras, Neyrac, Lalevade, Ruoms, Labeaume, St Alban Auriolles, Chauzon, Largentière, Chassiers)	SEBA	<b>a définir</b>	AAP	2012-2014	1	Opérations associées
<b>Total mise en œuvre directe du SAGE</b>			<b>10 356 000 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 1</b>			<b>27 191 500 €</b>				
<b>Opérations associées SAGE / SDAGE</b>							
OP2-A-1 AV2-A-1	Création d'un système d'assainissement - La Souche	La Souche	1 000 000 €	CRIV	2012-2013	2	mesures de base
OP2-A-7	Mise en place d'un traitement N, P, MOOX - STEP Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg	450 000 €	CRIV	à confirmer	2	mesures complémentaires
AV2-A-3	Création STEP et réseau de transfert	St Marcel d'Ardèche	812 000 €	AAP	2013	2	Opérations associées AVP sommaire
AV2-A-4	Etude préalable à la création d'une STEP	St Martin d'Ardèche	19 000 €	AAP	2012-2013	2	Opérations associées
AV2-A-5	Création d'un système d'assainissement collectif centre village - Balazuc	SEBA	1 228 000 €	AAP	2013	2	Opérations associées
AV2-A-6	Interventions sur les système d'assainissement (Meyras, Neyrac, Lalevade, Ruoms, Labeaume, St Alban Auriolles, Chauzon, Largentière, Chassiers)	SEBA	à définir	AAP	2012-2014	2	Opérations associées
AV2-A-7	Rénovation des STEP des bivouacs de Gaud et Gournier	Conseil Général de l'Ardèche	110 000 €	AAP	2012-2013	2	Opérations associées
<b>Total opérations associées SAGE/SDAGE</b>			<b>3 619 000 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 2</b>			<b>3 619 000 €</b>				

Contrat de Rivière Ardèche et affluents d'amont – Bilan mi-parcours – janvier 2012

**Intérêt local**

AV3-A	2ème tranche réseaux d'assainissement - Vagnas	Vagnas	480 000 €	AAP	2011	3	Opérations prioritaires
	travaux d'assainissement (STEP + réseau)	Mirabel	510 600 €	AAP	2011-2012	3	Intérêt local
	Mise en séparatif du réseau EU - Chemin des Prades	St Didier s/s Aubenas	160 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier le Berjoux - Uzer	SEBA	30 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier Boudeyre - Lachapelle sous Aubenas	SEBA	370 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau de collecte, connexion d'un réseau d'attente - Rocher	SEBA	56 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier l'Houlme et les Gastauds - St Privat	SEBA	184 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau d'assainissement, quartier « Chadou » - Labégude	SEBA	74 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension du réseau d'assainissement, « Les Adreys de la Penderie » à la RN 102 - Lalevade	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension du réseau d'assainissement, quartier « Le Perdu » - Lalevade	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension du réseau d'assainissement, quartier « La Penderie » - Lalevade	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension du réseau, quartier du Vieux Moulin - Lalevade	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau assainissement, quartier "Les Issoux, Le Prat" - Vals les Bains	SEBA	633 500 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier Les Faysses - Ruoms	SEBA	143 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau assainissement, quartier "Les comptes - Le Bosc" - St Privat	SEBA	198 500 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Desserte zone de commerces face à la mairie, quartier "Pont d'Ucel" - Ucel	SEBA	25 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Desserte du quartier « Le Plot » - Complément à l'actuel programme - Meyras	SEBA	366 000 €	AAP	2012	3	Intérêt local
	Création d'un système d'assainissement collectif - Laval St Roman	Laval St Roman	1 000 000 €	AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Réhabilitation des réseaux de collecte - Labégude	SEBA		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Réhabilitation des réseaux de collecte - Lalevade	SEBA		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Réhabilitation des réseaux de collecte - Meyras	SEBA		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Réhabilitation des réseaux de collecte - Ruoms	SEBA		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Réhabilitation des réseaux de collecte - St Alban Auriolles	SEBA		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Extension de réseau - Lavilledieu	Lavilledieu	713 000 €	AAP	2012-2014	3	Intérêt local
	Etude de mise en régie directe de l'assainissement	Vallon Pont d'Arc	20 000 €	AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Création d'un système d'assainissement - hameau des Granges	Vogüé		AAP	2012-2013	3	Intérêt local
	Création STEP et réseaux - village	St Germain	800 000 €	AAP	2013	3	Intérêt local
	Mise en séparatif du réseau EU - Chemin des Ecoles	St Didier s/s Aubenas	53 000 €	AAP	2013	3	Intérêt local
	Création STEP et réseaux - village	St Andréol de Berg	150 000 €	AVP	2013	3	Intérêt local
	Création STEP et réseaux - hameau de Barbes	St Laurent sous Coiron	137 000 €	AVP	2013	3	Intérêt local
	Extension réseau d'assainissement "rue Authijol" - St Alban Auriolles	SEBA		AAP	2013	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier Arbeyre - Lachapelle sous Aubenas	SEBA		AAP	2013	3	Intérêt local
	Raccordement lotissement Bellidenty - La chapelle sous Aubenas	SEBA		AAP	2013	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier Chastrenas (Hameau) - Lachapelle sous Aubenas	SEBA	70 000 €	AAP	2013	3	Intérêt local
	Création de réseau quartier Le Rey, Pont de Lautaret, Les Gibeaux - Labégude	SEBA	332 400 €	AAP	2013	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier le Savel - Ruoms	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension du réseau d'assainissement, quartier « Bévennes », déviation nord - Ruoms	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau quartier Chastrenas (zone d'activité) - Lachapelle sous Aubenas	SEBA	60 000 €	AAP	2014	3	Intérêt local
	Extension réseau d'assainissement quartier Maillet - Meyras	SEBA		AAP	2012	3	Intérêt local
	Extension réseau de collecte quartier Lauzière - St Alban Auriolles	SEBA		AAP	2014	3	Intérêt local
	Réseau de collecte / extension réseau quartier de l'Hoste du Faux - Lalevade	SEBA		AAP	2014	3	Intérêt local
	Extension de réseau de collecte - Quartier "Champanser" - Prades	Prades	38 000 €	AAP	2012 ?	3	Intérêt local
	Création STEP et réseaux (hameaux Cassagnole, Bardelle, Massargues)	Orgnac-L'Aven	200 000 €	AAP		3	Intérêt local
Création d'une STEP - Carsan	Carsan	962 800 €	AAP		3	Intérêt local	
Création STEP+ réseaux hameau de la Prade - Freyssenet	Freyssenet	227 000 €	CG		3	Intérêt local	
Assainissement paysager du Viel Audon	Le Viel Audon	45 492 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension de réseau quartier "la Brugière - la Fare - les Blachettes" - St Etienne de Costebelle	SIAE	233 000 €	CG		3	Intérêt local	
Création réseau et STEP - Prunet	SEBA	330 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Assainissement quartier Merzelet - Vinezac	SEBA	125 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Assainissement quartier Vianès - Vinezac	SEBA	150 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau de collecte, quartier Hopital - Vinezac	SEBA	95 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau quartier Mas du Bosc - Largentière	SEBA	145 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension de réseaux quartier Fourniol - Largentière	SEBA	40 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau de collecte quartier Planas - Lalevade	SEBA	65 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau quartier Chavade et Rte de StJulien du Serre - Ucel	SEBA	125 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau quartiers le Vieux Moulin RN102 et VC15 - Lalevade	SEBA	64 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau quartier les Echandols - Vals les Bains	SEBA	370 000 €	AAP		3	Intérêt local	
Extension réseau quartier les Crozes - Ruoms	SEBA	165 000 €	AAP		3	Intérêt local	
amélioration du réseau EU et mise en séparatif sous RN102 dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village	st didier sous aubenas	180 000 €		2014	3	Intérêt local	
Extension réseau quartier Petites pièces - Ruoms	SEBA	180 000 €	AAP		3	Intérêt local	
<b>Total intérêt local</b>			<b>10 306 292 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 3</b>			<b>10 306 292 €</b>				

**VOLET B1**

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant HT	Source	Faisabilité 2014	Priorité	Groupe
<b>Mise en œuvre du SDAGE - mesures complémentaires du programme de mesures</b>							
OP-B1-1 AV-B1-1	Programme pluriannuel d'entretien des rivières Ardèche, Lignon, Bourges, Fontaulière, Ibie, Auzon, Claduègne	SMAC	642 630 €	CRIV	en cours	1	Mesures complémentaires
	PPE Ligne Lande, Roubreau		30 370 €	CRIV	en cours	1	Mesures complémentaires
OP-B1-7 AV-B1-2	Etude de faisabilité pour la Restauration de la ZEC de la Clape	SMAC	150 000 €	CRIV	2012-2013	1	Mesures complémentaires
OP-B1-12 AV-B1-3	Création d'ouvrage de franchissement piscicole : Mas Neuf	Propriétaire du barrage	470 000 €	CRIV	2012	1	Mesures complémentaires
OP-B1-13 AV-B1-4	Création d'ouvrage de franchissement piscicole : Sous Roche	Propriétaire du barrage	350 000 €	CRIV	2012-2013	1	Mesures complémentaires
OP-B1-14	Etude du devenir du barrage des Brasseries	Agence de l'Eau	<i>pour mémoire</i>	CRIV	2012-2013	1	Mesures complémentaires
OP-B1-17 AV-B1-5	Actions de gestion du transport solide	SMAC	25 000 €	CRIV	en cours	1	Mesures complémentaires
OP2-B1-1 AV-B1-6	Création d'ouvrages de franchissement (PAP) : seuil de la Temple	SMAC - ASL de Baza	279 151 €	CRIV	2013-2014	1	Mesures complémentaires
OP2-B1-2 AV-B1-7	Création d'ouvrages de franchissement (PAP) : seuil de Pont d'Aubenas	SMAC - ASA St Privat	118 693 €	CRIV	?	1	Mesures complémentaires
AV-B1-8	Plan de gestion physique des cours d'eau	SMAC	200 000 €	AAP	2012-2013	1	Mesures complémentaires
AV-B1-9	Interventions sur les ouvrages de Vals les Bains, Labégude, Perrier, Rieu, Malpas, Dugradus	Propriétaire de l'ouvrage	<i>pour mémoire</i>			1	Mesures complémentaires
<b>Mise en œuvre directe du SAGE</b>							
AV-B1-10	Gestion des zones humides majeures	CREN, Ardèche Claire, communes, CdC	170 000 €	AAP	2012-2014	1	Mise en œuvre du SAGE
<b>Total mise en œuvre directe du SAGE</b>			170 000 €				
<b>Total opérations Priorité 1</b>			2 435 844 €				
<b>Opérations associées SAGE / SDAGE</b>							
AV2-B1-1	Réhabilitation de la décharge de Joncier - Vallon Pont d'Arc	Vallon Pont d'Arc - Ardèche Claire	500 000 €	AAP	2013	2	
<b>Total opérations associées SAGE/SDAGE</b>			500 000 €				
<b>Total opérations Priorité 2</b>			500 000 €				
<b>Intérêt local</b>							
AV3-B1-1	Actualisation de l'étude 2006 de réhabilitation de la décharge de Chalabréges	CC Val de Ligne	110 000 €	AAP	?	3	Intérêt local
<b>Total intérêt local</b>			110 000 €				
<b>Total opérations Priorité 3</b>			110 000 €				

## VOLET B2 : Prévention des inondations et protection contre les risques concernant les

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant HT	Source	Faisabilité à 2014	Priorité	Groupe
<b>Obligations règlementaires</b>							
	Elaboration des PCS	Communes		AAP	2011	1	Obligations règlementaires
<b>Total Obligations règlementaires</b>							
<b>Mise en œuvre du SDAGE - mesures complémentaires du programme de mesures</b>							
OP-B2-2	Acquisition foncière en ZEC	Syndicat Ardèche Claire	<i>pour mémoire</i>	CRIV		1	
<b>Total mesures complémentaires</b>							
<b>Total opérations Priorité 1</b>			0 €				
<b>Mise en œuvre du SDAGE hors programme de mesures</b>							
OP-B2-1' AV2-B2-1	OP-B2-1' : Restauration hydro-écologique du ruisseau du Bourday	Ardèche Claire, communes, CdC Vinobre	853 739 €	CRIV	2014	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP3-B2-2	OP3-B2-2 : Protection de berge - ruisseau "La Pourseille"	SMAC	<i>pour mémoire</i>	CRIV		2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP3-B2-3	OP3-B2-3 : Stabilisation de la berge et récréation de ripisylve sur la Volane	SMAC	<i>pour mémoire</i>	CRIV		2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP3-B2-4	OP3-B2-4 : Protection de berge - Ardèche à Ucel	SMAC	<i>pour mémoire</i>	CRIV		2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>Total mise en œuvre du SDAGE hors PDM</b>			853 739 €				
<b>Total opérations Priorité 2</b>			853 739 €				

## VOLET B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant	Source	Faisabilité à 2014	Priorité	Groupe
<b>Mise en œuvre du SDAGE - mesures complémentaires du programme de mesures</b>							
OP-B3-2	Mise en place d'un réseau de suivi des étiages	Etat	pm	CRIV	non	1	Mise en œuvre directe du SAGE
AV-B3-1	Etude de définition ou AMO ressources majeures	BRGM / Ardèche Claire	à définir	SAGE	oui	1	Mise en œuvre directe du SAGE
AV-B3-1'	Etude des ressources majeures	Ardèche Claire	500 000 €	SAGE	à confirmer	1	Mise en œuvre directe du SAGE
<b>Total mesures complémentaires du PDM</b>			500 000 €				
<b>Total opérations Priorité 1</b>			500 000 €				

**VOLET B4 : Equilibre des activités sportives et de loisirs liées à l'eau**

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant	Source	Faisabilité é 2014	Priorité	Groupe
<b>Mise en œuvre directe du SAGE</b>							
OP-B4-2 AV-B4-2	Porte de Haute Vallée (Mayres)	SMAC	300 000 €	CRIV	2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-3 AV-B4-3	Plan d'eau de la vallée du Lignon (La Souche)	SMAC	215 000 €	CRIV	2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-4 AV-B4-4	Baignade du Pont du Diable (Thueyts)	SMAC	424 032 €	CRIV	2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-7 AV-B4-7	Plage du Goulet (Lalevade)	SMAC	191 600 €	CRIV	2012-2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-8 AV-B4-8	Plage du Poisson (Ucel)	SMAC	745 000 €	CRIV	?	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-9 AV-B4-9	Site Halte canoë Parcours de la boucle d'Aubenas (Ucel)	SMAC	60 000 €	CRIV	?	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-10 AV-B4-10	Site Halte canoë Parcours des défilés et plage du Pont (Vogüé)	SMAC	130 000 €	CRIV	?	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-11 AV-B4-11	Baignade de la Reine (Balazuc)	SMAC	350 000 €	CRIV	2012-2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-13 AV-B4-13	Plage de la Bigoumette etr Halte3 canoë Parcours des défilés (Ruoms)	SMAC	165 000 €	CRIV	2012-2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-18 AV-B4-18	Plage du Pont cassé (St Just - St Paullet de Caisson)	SMAC	414 700 €	CRIV	2012-2013	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-20 AV-B4-20	Passe CK Parcours des gorges ( Vallon)	SMAC	117 067 €	CRIV	2012	1	Mise en œuvre directe du SAGE
OP-B4-22 AV-B4-22	Passe CK Parcours des défilés (Gos)	SMAC	133 430 €	CRIV	2012	1	Mise en œuvre directe du SAGE
<b>Total mise en œuvre directe du SAGE</b>			<b>3 245 829 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 1</b>			<b>3 245 829 €</b>				
<b>Opérations associées SAGE / SDAGE</b>							
AV2-B4-1	Etude de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie	SGGA - SMAC	28 400 €	AAP	2012	2	Opérations associées
AV2-B4-2	Actions de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie	SGGA - SMAC	à définir		2014	2	Opérations associées
<b>Total opérations associées SAGE/SDAGE</b>			<b>28 400 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 2</b>			<b>28 400 €</b>				

**VOLET C : Coordination, suivi, animation, évaluation, communication**

Code OP	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage pressenti	Montant HT	Source	Faisabilité 2014	Priorité	Groupe
<b>Animer et mettre en œuvre le Contrat de Rivière</b>							
OP-C1	Poste de coordonnateur des opérations de gestion de l'eau	SMAC	235 000 €	CRIV	en cours	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP-C2	Poste de Chargé de Mission Contrat de Rivière	SMAC	166 000 €	CRIV	en cours	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>OP-C3 AV-C-1</b>	Poste de technicien de rivière Ardèche	SMAC	143 500 €	CRIV	en cours	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>OP-C4 AV-C-2</b>	Poste de technicien de rivière Affluents	SMAC	142 000 €	CRIV	en cours	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>AV-C-3</b>	Poste d'assistant Contrat de Rivière	SMAC	142 000 €	AAP	en cours	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>Total Animation et mise en œuvre du CRIV</b>			<b>828 500 €</b>				
<b>Mesures de base du programme de mesures</b>							
<b>AV-C-4</b>	Réalisation des profils de baignade (obligation réglementaire + support projet portail internet baignades)	SMAC	52 000 €	AAP	2012	1	mesures de base
<b>Total mesures de base du PDM</b>			<b>52 000 €</b>				
<b>Mise en œuvre du SDAGE - mesures complémentaires du programme de mesures</b>							
<b>OP-C6 AV-C-5</b>	Réseau opérationnel de suivi et d'évaluation de l'état des masses d'eau	SMAC	160 050 €	CRIV	en cours	1	mesures complémentaires
<b>Total mesures complémentaires du PDM</b>			<b>160 050 €</b>				
<b>Mise en œuvre directe du SAGE</b>							
<b>OP-C9 AV-C-9</b>	Inventaire et suivi de la moule d'eau douce	SGGA	13 000 €	CRIV	oui	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP-C10	Programme de suivi des frayères d'Aloses sur l'Ardèche	MRM		CRIV	oui	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
OP-C11	Observatoire de l'Apron du Rhône - Suivi des paramètres environnementaux	Fédération de la pêche, CSP, SMAC	pour mémoire (PNA Apron)	CRIV	2012-2014	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>OP-C12 AV-C-10</b>	Plan de communication et d'information, y compris actions de sensibilisation auprès des scolaires	SMAC	120 000 €	CRIV	oui	2	Mise en œuvre du SDAGE hors PDM
<b>Total mise en œuvre directe du SAGE</b>			<b>133 000 €</b>				
<b>Total opérations Priorité 1</b>			<b>1 173 550 €</b>				

REÇU 26 JUL. 2012

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 2 JUILLET 2012

---

DELIBERATION N° 2012-25

---

**BILAN A MI PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE ARDECHE  
ET AFFLUENTS D'AMONT (07)**

---

Le Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, nappes et de baies,

Vu les délibérations du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, n° 2008-17 du 16 octobre 2008 modifiée par la délibération n° 2008-26 du 11 décembre 2008, et n° 2009-23 du 18 décembre 2009, relatives au comité d'agrément et à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies,

Vu l'avis favorable du Comité d'agrément des contrats de rivière ou de baie du 20 septembre 2007 concernant le dossier définitif,

Après avoir pris connaissance du bilan à mi-parcours du contrat de rivière Ardèche et affluents d'amont, porté par le Syndicat mixte Ardèche claire et après étude du dossier par le Comité d'agrément,

**PREND ACTE** de l'avancement à mi-parcours du Contrat de rivière Ardèche et affluents d'amont ;

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite du contrat, sous réserve du respect des observations mentionnées dans les conclusions du rapport de présentation du dossier, conclusions jointes à la présente délibération.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat**



**Martin GUESPEREAU**

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2012-25  
DU COMITE D'AGREMENT DU 2 JUILLET 2012

BILAN A MI PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE ARDECHE  
ET AFFLUENTS D'AMONT (07)

CONCLUSION DU RAPPORT DE PRESENTATION

Ce bilan à mi-parcours, initialement programmé en 2010 puis décalé à 2012 pour intégrer les différents chantiers en cours (résultats d'études structurantes opérationnelles, extension à la Ligne et finalisation du contenu du SAGE Ardèche), a mis en évidence le **bon engagement et la mobilisation des acteurs locaux autour des enjeux de la gestion de l'eau**, puisque environ 80 % des actions du Contrat de rivière ont été engagées sur la période 2007-2011, pour un avancement financier de l'ordre de 72 % (engagement de 12 M€ par les maîtres d'ouvrage).

On peut aussi noter l'adéquation des actions proposées (initiales et actualisées suite à ce bilan à mi-parcours) avec les problématiques identifiées dans le SDAGE 2010-2015 et son programme de mesures, ainsi que par le SAGE Ardèche dont l'élaboration a été concomitante à la dynamique du contrat. **Globalement, le programme d'actions du contrat devrait ainsi contribuer de façon satisfaisante à l'atteinte des objectifs environnementaux du bassin versant.**

Il faut cependant relativiser ce constat, car si l'ensemble des démarches préalables est engagé, certains travaux importants/impactants ont pris du retard et il n'est pas certain qu'ils soient réalisés en totalité en fin de contrat. Les montants retenus non prévus initialement au contrat représentent également 35 % de l'avancement financier (surcoûts ou opérations nouvellement intégrées).

Dans la perspective de l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire et de ceux fixés par le SAGE Ardèche, l'attention du syndicat est sollicitée pour :

- poursuivre prioritairement son investissement auprès des maîtres d'ouvrage concernés afin qu'aboutisse d'ici 2014 le lancement des travaux visant une amélioration de l'assainissement de la boucle d'Aubenas (notamment la STEP de St Privat, de Tartary et de Bourdary), travaux qui participent de façon importante à l'atteinte du bon état de la masse d'eau considérée ;
- poursuivre l'objectif de mise en place de filières locales de valorisation des boues et matières de vidange, notamment par la réalisation à moyen terme de la plateforme de compostage normalisée des boues d'épuration, étant donné les enjeux environnementaux importants qui se dégagent de la gestion actuelle de la filière. Une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires du contrat est souhaitée, notamment des services départementaux (DDT et Conseil Général) pour faciliter l'aboutissement de ce dossier complexe ;
- accompagner de façon opérationnelle la stratégie du SAGE Ardèche en matière de résorption des déficits quantitatifs du bassin versant, d'ici l'achèvement du contrat, en promouvant prioritairement auprès des différents usages concernés des opérations d'économies d'eau, d'optimisation dans l'utilisation des ressources superficielles actuellement sollicitées (afin de soulager les bassins Beaume-Drobie et Auzon-Claduègne en déficit quantitatif), ainsi qu'en participant avec les maîtres d'ouvrage

concernés à la réflexion engagée visant l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau souterraine majeure et sa protection ;

- mettre en place rapidement une stratégie globale et opérationnelle de restauration physique des cours d'eau sur les secteurs les plus prioritaires, en s'appuyant sur la stratégie territorialisée fixée par le SAGE Ardèche, afin d'engager des opérations d'ici 2014 (notamment le traitement des ouvrages transversaux Grenelle, en particulier le seuil des brasseries à Ruoms, et la définition d'une stratégie foncière efficace). L'engagement d'une étude globale pour le reste du bassin versant qui intègre l'ensemble des problématiques « milieux » du bassin versant (végétation, transport solide, espaces de mobilité, zones humides, décloisonnement...), comme proposé dans le bilan à mi-parcours, pourrait être engagée dans un second temps étant donné les efforts à consentir sur les autres actions ;
- poursuivre l'acquisition de connaissances environnementales sur le bassin versant de la Ligne, notamment en terme de pressions exercées. L'intégration récente de ce secteur au contrat de rivière est d'ailleurs à souligner ;
- encourager la finalisation des discussions entre les collectivités territoriales des bassins versants de la Volane, du Sandron et du Luol avec le syndicat de rivière Ardèche Claire, en vue de leur adhésion au prochain contrat de rivière, qui permettra notamment la prise en compte de la problématique de la continuité écologique sur ces cours d'eau désignés comme réservoirs biologiques dans le SDAGE (présence de 5 ouvrages Grenelle à traiter de façon prioritaire).

